



REPUBLICQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE LA FAMILLE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
(FAD - FND)

Prêt : FAD/N°F/SEN/LUT-PAU/99/22 du 19/08/99
FND/ N° 286 du 25/05/99

**RAPPORT DE MISSION D'EVALUATION SUR LA
COMPOSANTE II DU PLCP
"MICROFINANCE ET ACTIVITES GENERATRICES
DE REVENUS »**

Réalisé par :

- ✓ Mor NDIAYE
- ✓ Aminata DIALLO
- ✓ Sophie Laurence MONTERO
- ✓ Ndiaye NDOYE
- ✓ Jean Ba[^]ptiste MUNYANDEKWE
- ✓ Moussa DIENG

MAI 2004

TABLES DES MATIERES

INTRODUCTION.....	1
1-Contexte de la mission.....	4
2. Objectifs de la mission.....	4
3. Composition de la mission.....	5
4. Démarche méthodologique de la mission.....	5
5. Présentation du rapport.....	6
CHAPITRE I- CONTEXTE DE LA MICROFINANCE AU SENEGAL ET DESCRIPTION DU PLCP.....	7
I-1. Contexte de la microfinance au Sénégal.....	7
I-1-1. Typologie des SFD.....	7
I-1-2. Aspects institutionnels et réglementaires.....	7
I-2. Description succincte du projet.....	8
I-2-1. Objectifs, zones d'intervention et groupes cibles.....	7
I-2-2. Composantes opérationnelles du projet.....	9
I-2-3 Organisation du projet.....	9
I-2-4. Approche et stratégie d'intervention de la composante « Micro finance et Activités génératrices de Revenus (AGR) ».....	9
a. Approche.....	8
b. Définition de la cible.....	10
I-2-5. Les Structures partenaires du PLCP.....	11
a. La Cellule AT/CPEC.....	12
b. Les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD).....	12
c. Relations ONG d'encadrement partenaires et le PLCP.....	13
I-2-6. Les secteurs d'activités financées.....	15
CHAPITRE II- LES INSTITUTIONS DE FINANCEMENT INTERVENANT DANS LA ZONE D'INTERVENTION DU PROJET.....	16
II-1. Les institutions mutualistes d'épargne et de crédit.....	16
a. L'Alliance de Crédit et d'Epargne pour la Production (ACEP).....	16
b. Le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS).....	16
c. Le Réseau des Caisses d'Epargne et de Crédit (RECEC-ENDA).....	17
d. Mutuelles d'Epargne et de Crédit de l'UNACOIS/DEFS (UMECU).....	17
e. L'Union des Mutuelles d'Epargne et de Crédit du PAMECAS (UM-PAMECAS).....	18
f. L'Union des Mutuelles d'Epargne et de Crédit de Sédhiou (UMEC SEDHIOU).....	18
g. La Mutuelle d'épargne et de crédit des Groupements de femmes de AHDIS.....	18
II-2. Les organisations signataires de la convention cadre comportant un volet microfinance...18	
a. L'ONG Femme Développement Entreprise en Afrique (FDEA).....	18
b. L'Association Sénégalaise l'Appui à la Création d'Activités Socio-Economiques (ASACASE).....	19
CHAPITRE III. LES REALISATIONS DES PARTENAIRES DU PLCP DANS SON VOLET MICROFINANCE.....	21
III-1. Les réalisations au niveau des systèmes financiers décentralisés (SFD).....	21
III-1-1. Crédit Mutuel du Sénégal (CMS).....	21

a. Les réalisations	21
b. Situation du portefeuille	22
III-1-2. L'Union des Mutuelles d'Epargne et de Crédit de l'UNACOIS/DEFS	22
a. Les réalisations	22
b. Situation du portefeuille	23
III-1-3. L'ONG Femme Développement Entreprise en Afrique (FDEA)	24
a. Les réalisations	24
b. Situation du portefeuille	26
III-1-4. ASACASE	25
a. Les réalisations	25
b. Situation du portefeuille	25
III-1-5. L'Alliance de Crédit et d'épargne pour la Production (ACEP)	25
a. Les réalisations	25
b. Situation du portefeuille	26
III-1-6. La Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Groupements de femmes de AHDIS (MEC GFA)	27
a. Les réalisations	27
b. Situation du portefeuille	26
III-1-7. UM-PAMECAS	27
a. Les réalisations	30
b. Situation du portefeuille	28
III-1-8. L'UMEC de SEDHIOU	28
a. Les réalisations	28
b. Situation du portefeuille	29
III-1-9. Réseau des Caisses d'Epargne et de Crédit de (RECEC ENDA)	30
a. Les réalisations	30
b. Situation du portefeuille	30
III-2. Les réalisations au niveau des ONG/OCB partenaires	31
III-2-1. Au niveau de la Région de Thiès	31
A. l'Association Nationale des Maisons Familiales Rurales (ANMFR)	31
B. Les réalisations de l'Association Conseil pour l'Action (ACA)	32
C. Les réalisations de l'ONG GREEN SENEGAL	33
III 2-2. Les activités réalisées par les ONG au niveau de la région de Diourbel	34
A. Les réalisations de l'ONG APDJ	34
B. Les réalisations de l'ONG AHDIS	34
C. Les réalisations de l'ONG PASTEEF DE MBACKE	35
D. Les réalisations l'ONG CESAO	36
E. Les réalisations de l'ONG EGA	37
F. Les réalisations de l'ONG APCP	37
III-2-3. Les activités réalisées par les ONG dans la région de Tambacounda	38
A. Les réalisations de l'ONG AFRICARE-Sénégal	38
B. Les réalisations de l'Association des Volontaires pour le Progrès de Kédougou (AVPK)	39
IV-2-4. Les activités réalisées par les ONG au niveau de la région de Kolda	40
A. Les réalisations de l'ONG Ation Plus et l'ONG Sahel 3000	40
III-2-5. Les activités réalisées par les ONG au niveau de la région de Dakar	42
A. Les réalisations de l'ONG AJED	42
B. Les réalisations l'ONG CONACAP	42
CHAPITRE IV- L'APPRECIATION DU DISPOSITIF PLCP PAR LES BENEFICIAIRES ET SON IMPACT	44

IV-1. L'appréciation de l'intervention du PLCP par les bénéficiaires.....	44
IV-1-1. Les conditions d'accès aux SFD	44
IV-1-2. Les conditions d'accès au crédit.....	45
IV-1-3. Durée de traitement des dossiers de prêts au niveau des SFD	46
IV-1-4. Niveau de réalisation des projets financés	46
IV-1-5. Les remboursements des prêts.....	46
IV-1-6. L'intervention des ONG/OCB d'encadrement.....	47
IV-1-7. Approche du PLCP.....	47
IV-1-8. Niveau de satisfaction des bénéficiaires.....	48
IV-1-9. La nature des activités financées.....	48
IV-2. Respect des clauses de la convention SFD/PLCP	50
IV-3. Gestion du fonds de crédit	50
IV-4. Classification des SFD	51
 CONCLUSION / RECOMMANDATIONS.....	
1. Au niveau des bénéficiaires	53
2. Au niveau des SFD :	53
3. Au niveau de la communauté :	54
 PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS.....	55

INTRODUCTION

1-Contexte de la mission

Le Gouvernement du Sénégal, avec l'appui de ses partenaires au Développement a mis en œuvre des actions de réduction de la pauvreté dans le cadre d'un Programme National de Lutte contre la Pauvreté (PNLP). Ce programme est l'aboutissement logique des différentes actions prises par le Gouvernement pour gérer les dimensions sociales de l'ajustement.

Le Projet de Lutte contre la Pauvreté s'inspire à la fois du Programme National de Lutte contre la Pauvreté (PNLP) et du Plan d'Action Nationale de la Femme (PANAF). Ces deux Programmes font ressortir l'importance accordée par le gouvernement à la lutte contre la pauvreté en général et la pauvreté féminine en particulier.

Le Projet de Lutte contre la Pauvreté placé, sous la tutelle du Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale, se fonde sur les leçons et acquis des interventions antérieures de la Banque Africaine de Développement ayant un impact positif sur la réduction de la pauvreté au Sénégal. Il est cofinancé par le Fonds Nordique de Développement avec une contrepartie de l'Etat Sénégalais.

L'une des missions de ce projet dans le cadre de la mise en œuvre de la composante Micro finance est de promouvoir les initiatives des pauvres en leur apportant l'appui nécessaire au développement de leurs activités génératrices de revenus. Cette composante finance les activités destinées à augmenter les revenus des bénéficiaires par l'offre de service de proximité en matière de micro finance. Les opérations de crédit sont réalisées par le canal des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) pouvant atteindre les groupes cibles et assurer la pérennisation des actions dans ce domaine. Il s'agit du CMS, de PAMECAS, de l'ACEP, de la FDEA, du RECEC ENDA, de l'ASACASE, de l'UMEC de Sédiou et de l'UNACOIS/DEF.

Le rôle attendu des SFD est de mettre en place des stratégies pour intégrer ces groupes cibles vulnérables, et de créer de nouveaux produits qui leur seront accessibles.

Pour ce faire, une convention liant les SFD au Projet a été signée pour préciser les conditions de partenariat. Ainsi, la convention a pour objet de développer un système de micro crédits de proximité, adapté aux pauvres et devant permettre d'atteindre les groupes cibles du Projet de Lutte contre la Pauvreté et d'assurer la pérennisation des actions entreprises dans ce domaine. Des ONG ont été également recrutées pour l'encadrement des activités des bénéficiaires. Ces ONG sont chargées entre autres, de l'organisation, la sensibilisation, l'information et la formation de groupes cibles regroupés au sein des communautés de base (CB).

Ainsi, après une année de collaboration avec ces deux types de structures (SFD et ONG), il convient de procéder à une évaluation des résultats obtenus au niveau de tous les acteurs intervenant dans le cadre du projet.

2-Objectifs de la mission

Suivant les termes de référence, l'objectif global de la mission est de mesurer, après une année d'activités, la performance des SFD par rapport à la mission qui leur est assignée à savoir : le financement de projet et d'activités génératrices de revenus (AGR), aux populations des 600 communautés de base dans les régions ciblées.

Cette opération porte donc sur les activités menées aussi bien par les partenaires d'exécution que par les bénéficiaires.

↳ Objectifs spécifiques

De manière spécifique, la mission doit :

- a. évaluer la gestion des fonds mis à la disposition des SFD (dates et montants des fonds décaissés par le PLCP/ dates et montants des crédits effectivement alloués ; dates et montants des fonds recouverts) ;
- b. apprécier le respect des clauses de la convention signée entre les SFD et le projet ;
- c. déterminer le niveau de satisfaction des populations par rapport aux prestations des SFD ;
- d. déterminer le niveau de ciblage des groupes cibles vulnérables ;
- e. identifier les problèmes et proposer des solutions ;
- f. faire des recommandations pour une éventuelle reconduction des conventions pour chaque SFD.

↳ Résultats attendus

Les résultats de l'évaluation permettront au projet de :

- avoir la situation financière exacte du Fonds de crédit (capital, décaissements, financements, recouvrement, rapprochement bancaire etc...)
- identifier les problèmes et obstacles et d'apporter rapidement les ajustements et modifications nécessaires ;
- permettre, après avis de non objection de la BAD de poursuivre les activités de crédit avec les SFD jugées performantes par la Cellule AT/CPEC du Ministère de l'Economie et des Finances.

3-Composition de la mission

La mission est composée de six (6) agents de la Cellule d'Assistance Technique aux Caisses Populaires d'Épargne et de Crédit (AT/CPEC) du Ministère de l'Économie et des Finances. Cette évaluation entre dans le cadre du protocole d'accord de suivi des activités de crédit avec le PLCP notamment dans sa composante microfinance et activités génératrices de revenus. Il convient de rappeler que la Cellule AT/CPEC assure l'exercice de la tutelle des SFD au niveau du Ministère chargé des Finances.

4-Démarche méthodologique de la mission

L'équipe de la mission a eu des séances de travail avec les responsables du PLCP au siège du projet. Ces rencontres ont permis de recueillir et de collecter des informations complémentaires et de s'accorder sur les priorités, les centres d'intérêt et les attentes du PLCP. Elle a aussi permis de valider la démarche méthodologique à suivre et les outils d'évaluation (questionnaire, fiche, etc.) ainsi que le calendrier de la mission.

Le calendrier de déroulement de la mission et la liste des personnes rencontrées figure en annexes.

Sur le terrain, des entretiens ont eu lieu avec les responsables des Unités Régionales de Gestion (URG) du projet. Ces contacts au démarrage de la mission ont été très utiles car, ils ont permis de baliser le terrain. Par la suite, la mission a eu des séances de travail avec les structures partenaires du projet (SFD et ONG), pour faire le point des réalisations et de recueillir leurs appréciations sur l'approche du projet. Enfin, la mission a rencontré des bénéficiaires du projet pour évaluer leur degré de satisfaction par rapport au dispositif mis en place par le PLCP. Les aspects évoqués avec ces bénéficiaires étaient relatifs, entre autres, aux conditions d'accès aux Institutions de micro finances retenues par le projet, l'encadrement des ONG partenaires du projet, l'appréciation du crédit, l'approche du projet (mode d'intervention).

Toutefois, il faut souligner que ces visites aux bénéficiaires n'ont pas été effectuées sans difficultés. En effet, dans certaines régions (Tambacounda et Kolda), les ONG partenaires du projet n'étaient pas toujours disponibles pour accompagner l'équipe de la mission auprès des promoteurs dont certains d'entre eux n'ont pas d'adresses précises. Enfin, certaines localités ciblées étaient difficilement accessibles du fait de routes ou de pistes impraticables.

5-Présentation du rapport

Ce présent rapport d'évaluation est structuré de la manière suivante :

- l'introduction présentée ci-dessus résume le contenu et l'objectif de la mission ainsi que la démarche méthodologique suivie ;
- le chapitre 1 fait une présentation du contexte de la microfinance au Sénégal et une description succincte du projet et de ses structures partenaires ;
- le chapitre 2 présente les institutions de microfinance qui interviennent dans la zone du projet ;
- le chapitre 3 évoque les réalisations sur le terrain ;
- le chapitre 4 traite de l'appréciation du dispositif PLCP par les bénéficiaires et de son impact ;
- enfin les conclusions et recommandations figurent au chapitre 5.

Le rapport est complété par des annexes utiles à la bonne compréhension des éléments constitutifs qui le composent.

CHAPITRE I-1 ^{CMS} TEXTE DE LA MICROFINANCE AU SENEGAL ET DESCRIPTION DU PLCP

I-1. Contexte de la microfinance au Sénégal

I-1-1. Typologie des SFD

Les organisations de microfinance ont commencé à faire leur apparition au Sénégal dans les années 80 et à se multiplier à travers le pays pendant les années 90. A la fin de l'année 2003, 725 SFD exercent légalement leurs activités d'épargne et/ou de crédit au Sénégal dont :

- 346 Mutuelles d'Epargne et de Crédit ;
- 363 Groupements d'Epargne et de Crédit ;
- 5 Unions ;
- 1 Fédération ;
- 1 Confédération ;
- 9 (ONG) signataires de la convention cadre.

Dans le paysage de la micro finance au Sénégal, on compte sept (7) institutions faitières dont (5) cinq Unions, une (1) Fédération et une (1) Confédération. Le CMS vient de mettre en place avec le réseau JEMINI du Mali une confédération dénommée : Confédération des Caisses Mutualistes d'Afrique de l'Ouest (CCMAO).

Ces SFD qui comptent 442 650 membres ont mobilisé un montant de 34,909 milliards de francs CFA de dépôts et distribué 33,312 milliards FCFA de crédit.

L'intérêt de ce système alternatif de financement réside d'une part la de proximité et d'autre part, de la confiance de ces membres impliqués dans la prise de décisions.

Dans l'état actuel de ce système, trois catégories d'institutions concourent à la satisfaction des besoins des populations cibles, il s'agit :

- des mutuelles d'épargne et de crédit (MEC) ;
- des groupements d'épargne et de crédit (GEC) ;
- et des structures ou organisations non constituées sous forme mutualiste, mais qui exercent des activités d'épargne et/ou de crédit.

La différence entre les deux premières catégories résulte du fait que les mutuelles sont dotées, de personnalité morale que leur confère l'agrément du MEF alors que les groupements d'épargne et de crédit bénéficient d'une simple reconnaissance qui leur permet d'exercer des activités d'intermédiation financière en toute légalité, mais ne leur donne pas la personnalité morale.

Les groupements d'épargne et de crédit sont donc des structures de faible envergure qui ont été mises en place pour capter l'informel.

I-1-2. Aspects institutionnels et réglementaires

La mise en place des institutions présentées ci-dessus obéit donc au respect d'un certain nombre de règles fixées par la nouvelle réglementation sur les institutions mutualistes d'épargne et de crédit (loi n°95-03 du 05/01/1995 portant réglementation des institutions mutualistes d'épargne et de crédit et son décret d'application n°97.1106 du 11 novembre 1997).

En plus de la loi et de son décret d'application, une convention-cadre a été adoptée le 3 juillet 1996 par le Conseil des Ministres membres de l'UMOA pour fixer les conditions d'exercice et les modalités d'agrément des structures ou organisations non constituées sous forme mutualiste ou coopérative et ayant pour objet la collecte de l'épargne et/ou l'octroi de crédit. Elle détermine également les règles de leur fonctionnement et les modalités de leur contrôle. La convention-cadre est signée pour une durée maximale de cinq (05) ans renouvelable.

Ce dispositif législatif et réglementaire a été complété en mars 1998 par des instructions de la BCEAO relatives à la production de l'information financière par les SFD pour le suivi et le contrôle de leur gestion.

Au plan institutionnel, la tutelle des SFD est exercée par le Ministère chargé des Finances par le biais de la Cellule d'Assistance Technique aux Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit (AT/CPEC). Cette tutelle s'exerce en collaboration avec la BCEAO et la Commission Bancaire notamment, dans le suivi et le contrôle.

En outre, il convient de noter que le Ministère des PME, de l'Entrepreneuriat Féminin et de la Microfinance a été récemment mis en place dans le but de favoriser le développement et la promotion du secteur de la microfinance au Sénégal.

Aujourd'hui, il ressort de l'examen des statistiques que les SFD touchent plus de 21% des ménages au Sénégal.

Au total, bien que les IMF n'aient pas la prétention de pouvoir financer toutes les actions de développement à la base, il n'en demeure pas moins qu'elles financent de nombreuses activités.

C'est dans ce contexte que le PLCP a pensé intégrer dans son approche, le volet « microfinance et AGR ».

I-2. Description succincte du projet

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet PLCP, le Gouvernement du Sénégal à travers le Ministère du Développement Social et de la Solidarité Nationale, a sollicité et obtenu, du Fonds Africain de Développement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) et du Fonds Nordique de Développement, un concours financier de 15 milliards de francs CFA (N° F/ SEN/LUT-PAU/99/22 du 19 /08/99 et du 25/05/99).

I-2-1. Objectifs, zones d'intervention et groupes cibles

Le PLCP, qui vise à aider les populations pauvres à développer leur propre capacité et à améliorer sensiblement et durablement leurs conditions de vie a pour objectifs spécifiques :

- d'élever le niveau éducatif et les compétences techniques et professionnelles des bénéficiaires et des partenaires ;
- d'accroître les capacités de génération de revenus par l'offre de services de proximité en matière de micro finance ;
- de favoriser l'accès aux services de base par la mise en place d'infrastructures d'équipements et hydrauliques dans les villages.

Dans ce cadre, le Projet intervient dans cinq (5) régions du Sénégal à savoir : Dakar, Thiès, Diourbel, Tambacounda et Kolda. Au niveau de chacune de ces régions, cent vingt (120) communautés de base ont été ciblées et constituées.

I-2-2. Composantes opérationnelles du projet

Le Projet s'articule autour de quatre composantes que sont :

- ◊ Composante I : Renforcement des Capacités des bénéficiaires et des partenaires ;
- ◊ Composante II : Micro finance et Activités Génératrices de Revenus ;
- ◊ Composante III : Infrastructures, Equipement et Hydraulique ;
- ◊ Composante IV : Gestion du Projet.

I-2-3 Organisation du projet

Le PLCP est administré par un Bureau de Gestion basé à Dakar et des Unités Régionales de Gestion au niveau des cinq (5) régions d'intervention du projet que sont Dakar, Thiès, Diourbel, Tambacounda et Kolda.

Au niveau national, le Bureau de Gestion du Projet (BGP) est dirigé par une Directrice nationale assistée :

- d'un administrateur gestionnaire ;
- de deux (02) spécialistes en microfinance ;
- d'un (01) spécialiste en renforcement de capacités ;
- d'un spécialiste en génie rural ;
- d'un Coordonnateur aidé d'un Assistant par région, soit (10 ressources) ;
- d'une gérante de la régie d'avance ;
- d'un comptable.

I-2-4. Approche et stratégie d'intervention de la composante « Micro finance et Activités génératrices de Revenus (AGR) »

a. Approche

Malgré les performances remarquables du secteur de la microfinance au Sénégal, force est de reconnaître qu'une partie des populations, considérée comme vulnérable n'est pas prise en compte, parce que ne remplissant pas les conditions préalables d'accès au crédits octroyés par les SFD.

C'est pourquoi, le PLCP dans sa composante micro finance et activités génératrices de revenus dont les investissements sont destinés à ces populations pauvres, a souhaité adopter une démarche adéquate qui permet de prendre en charge la spécificité des groupes cibles pour leur faciliter l'accès au crédit en assouplissant les critères tel que : l'adhésion, l'épargne préalable, la garantie, le taux d'intérêt élevé.

Fort de ces contraintes, le PLCP, dans le cadre de la mise en œuvre de cette composante en direction des populations pauvres, a rompu avec cette démarche qui consiste à globaliser toute la clientèle, ce qui risquerait de masquer la spécificité de chaque composante des communautés.

Les produits et services qui leur sont offerts sont modulés suivant leurs catégories sociales. Au vu de la mission qui est assignée au projet, il a comme souci majeur de veiller à l'organisation, à l'encadrement, à la formation et au financement des groupes cibles vulnérables à des conditions évolutives, souples et adaptées.

De ce point de vue, la répartition par catégorie de ces populations dans le but de les familiariser progressivement aux procédures financières des SFD et d'en faire des clients capables de se prendre en charge est devenue nécessaire.

Pour ce faire, le PLCP a signé des conventions avec des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) et des ONG d'encadrement au niveau de chacune de ses zones d'intervention. Le projet s'adresse également aux agents des services techniques qui interviennent au niveau local.

L'approche de la composante « Micro finance et AGR » est donc basée essentiellement sur la décentralisation, le faire faire et le partenariat.

b. Définition de la cible

A travers cette composante, le PLCP dispose d'une ligne de crédit de 2, 580 milliards F CFA, destinée à financer 290 000 micro – crédits dans ses zones d'intervention.

Les groupes ont été répartis en trois (3) catégories :

- 1^{ère} catégorie** : groupes cibles vulnérables (femmes ou jeunes en situation difficile, handicapés sans revenus, personnes du 3^{ème} âge en activité et à faibles revenus.
- 2^{ème} catégorie** : groupements ou associations de jeunes ou de femmes en situation difficile.
- 3^{ème} catégorie** : micro et petites entreprises en difficulté de développement ou en extension.

N.B : les groupes cibles seront organisés en associations ou groupements de dix (10) membres maximum.

CONDITIONS D'OCTROI DES CREDITS

GUICHET I	GUICHET II	GUICHET III
<ul style="list-style-type: none"> > Jeunes organisés sans expérience de crédit ; > Femmes chefs de ménage sans revenus ; > Personnes handicapées ; > Groupements/associations de femmes ou de jeunes sans expérience de crédit ; > Personnes âgées encore en activité. 	<p>Jeunes, Femmes, ASC ou Groupements de Jeunes ou de Femmes en situation difficile.</p>	<p>Moyennes et Petites Entreprises en difficulté de développement et / ou en extension</p>
<p><u>Apport</u> : non exigé</p>	<p><u>Apport</u> : non exigé</p>	<p><u>Apport</u> : 10%</p>
<p><u>Taux d'intérêt</u> : 12% l'an</p>	<p><u>Taux d'intérêt</u> : 13% l'an</p>	<p><u>Taux d'intérêt</u> : 14% l'an</p>
<p><u>Montant des prêts</u> (maximum)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Individu : 25 000 F CFA - Groupement : 250 000 F CFA 	<p><u>Montant des prêts</u> : (maximum)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Individu : 150 000 F CFA - Groupement : 1 500 000 F CFA 	<p><u>Montants des prêts</u> (maximum) : 3 000 000 F CFA</p>
<p><u>Durée des prêts</u> : 6 mois (maximum) avec différé : suivant la nature de l'activité</p>	<p><u>Durée des prêts</u> : 12 mois (maximum) avec différé suivant la nature de l'activité</p>	<p><u>Durée des prêts</u> : 18 mois (maximum) avec différé suivant la nature de l'activité</p>
<p><u>Garantie</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Individu appartenant à un groupement ou association : aval du groupement Groupement : caution solidaire 	<p><u>Garantie</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Individu : aval d'un groupement - Groupement : caution solidaire 	<p><u>Garantie</u> :</p> <p>Caution solidaire et Fonds de commerce</p>

NB : Pour ce qui concerne la souscription à l'adhésion de la structure, une épargne obligatoire pourrait être constituée à partir des recettes générées par le crédit.

Le taux d'intérêt sera évolutif (12 à 14%), d'un crédit à un autre, suivant la performance de gestion des crédits octroyés. L'objectif étant d'amener les groupes cibles à se rapprocher progressivement des taux du marché.

I-2-5. Les Structures partenaires du PLCP

Partant de l'idée que l'approche du projet est basée essentiellement sur la décentralisation, le faire-faire et le partenariat, le Projet a signé un protocole d'accord avec la Cellule d'Assistance Technique aux Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit (AT/CPEC) du Ministère de l'Economie et des Finances, ainsi que des conventions de partenariat avec des SFD et ONG.

Ainsi, au niveau de chaque zone d'intervention du projet, des SFD ont été sélectionnés et travaillent directement avec les groupes cibles du projet ou par l'intermédiaire des caisses locales d'épargne et de crédit (CLEC) basées dans les communautés ciblées pour leurs octroyer des crédits de proximité. Les groupes cibles sont encadrés par les ONG ou des services techniques désignés à cet effet sous la supervision des Unités Régionales de Gestion (URG).

a. La Cellule AT/CPEC

Dans le protocole d'accord signé entre la Cellule AT/CPEC et le Projet, les deux parties s'engagent à collaborer en vue de faciliter les objectifs visés par le projet à savoir :

- l'information et la sensibilisation des populations cibles du PLCP sur les principes des SFD, la gestion démocratique, la gestion comptable et le suivi du portefeuille de prêt ;
- l'encadrement et le suivi technique des institutions de base ou groupements d'épargne et de crédit mis en place au niveau des communautés de base ciblées par le PLCP ;
- l'appui technique et organisationnel aux SFD bénéficiaires des ressources du PLCP.

Par ailleurs, la Cellule AT/CPEC offre ses services dans ses domaines de compétence et pour les tâches spécifiques suivantes :

- l'identification des SFD ;
- l'appui technique et organisationnel aux SFD ;
- l'encadrement et suivi technique des caisses locales d'épargne et de crédit des communautés de base ciblées par le PLCP ;
- l'élaboration de protocole d'accord entre le PLCP et les SFD.

b. Les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)

Les relations entre les SFD et le PLCP ont pour objet de développer un système de micro crédits de proximité, adapté aux pauvres et devant permettre d'atteindre les groupes cibles du Projet de Lutte contre la Pauvreté, et d'assurer la pérennisation des actions entreprises dans ce domaine.

Il s'agit de mettre à la disposition des SFD retenus par le projet un fonds de crédit pour financer des micro projets et des activités génératrices de revenus initiés par les bénéficiaires encadrés par les partenaires du projet, sur des bases individuelles ou en groupements, associations ou caisses locales autogérées d'épargne et de crédit au niveau des communautés de base.

Dans ce cadre, les responsabilités du Projet sont les suivantes :

- mettre en place le montant du financement sollicité par les SFD sur présentation du planning d'exécution des activités et de la demande de financement ;
- procéder à un renouvellement diligent des fonds en cas de besoin justifié par les SFD ;
- procéder à la rémunération des la SFD comme convenu dans la convention.

En plus de la mise à disposition des fonds, le PLCP prévoit un appui composé :

- d'équipements sommaires pour les CLEC installées dans les communautés de base (coffres forts, tables, chaises et documents de gestion) ;
- de construction, de réhabilitation et d'équipement sommaire de sièges pour les SFD (environ une quinzaine) pour l'extension des réseaux ;
- de formation des agents des SFD en divers thèmes selon les besoins exprimés.

En contrepartie, les responsabilités des SFD concernent :

- la gestion des fonds mis à sa disposition jusqu'au recouvrement. Après douze mois d'exécution, les SFD sont tenus de verser les fonds recouverts auprès des bénéficiaires dans le compte de recouvrement ouvert à cet effet par le PLCP ;
- l'utilisation exclusive des fonds mis à sa disposition pour le financement des groupes ciblés par le projet ;
- l'exécution du financement des projets effectués à travers le réseau (l'évaluation des dossiers de projet, le suivi financier et du recouvrement).

En cas de rupture de la présente convention, les SFD seront tenus de recouvrer intégralement les prêts qu'ils ont accordé aux promoteurs.

c. Relations ONG d'encadrement, partenaires et le PLCP

Sur la base d'un protocole signé entre le projet et les ONG, qui fixe les conditions d'exécution du programme d'encadrement, de la formation et de suivi des activités des groupes, les ONG sont chargées de :

- l'organisation des groupes cibles pour faciliter la mise en place de caisses locales d'épargne et de crédit ;
- l'information et la sensibilisation des bénéficiaires en matière de micro crédit et de gestion de projet ;
- le renforcement des capacités des groupes cibles dans divers domaines tels que la micro finance, la gestion de projet, le marketing et la commercialisation ;
- l'appui et l'élaboration de dossiers de projets pour les requêtes de financement initiées par les groupes cibles et les communautés de base ;
- le suivi technique des activités génératrices de revenus qui seront mises en œuvre par les bénéficiaires du projet ;
- la promotion des échanges intercommunautaires et inter-régionaux ;
- la participation aux réunions de concertation entre les différents acteurs concernés, initiées par l'Unité Régionale du Projet ;
- l'élaboration de plans d'actions, de planning d'activités et de rapports trimestriels d'activités.

L'ONG excelle donc dans l'encadrement technique des groupes cibles dans les communautés de base dont elle a en charge. A cet effet, l'ONG en rapport avec l'URG et les services techniques désignés informent les groupes cibles du projet sur la démarche à suivre pour obtenir un financement.

Elles les appuient et les orientent vers les créneaux jugés porteurs dans la zone. Pour l'élaboration de leurs dossiers de projets, les groupes cibles des communautés de base accréditées par le projet s'adressent aux ONG, aux services techniques ou aux SFD. Si le groupe cible se situe à une distance assez éloignée de l'URG, ce dernier peut s'adresser directement aux services techniques locaux (CERP) pour se faire assister. Ainsi, les projets des groupes cibles sont élaborés suivant un canevas consensuel, conçu en relation avec les SFD, les URG et les ONG et mis à la disposition de ces derniers ou des services techniques désignés à cet effet.

Le tableau suivant résume les rôles attendus des ONG et des SFD ainsi que les avantages qu'offre la convention de partenariat avec le PLCP :

PARTENAIRES	ROLE ATTENDU	AVANTAGES
ONG	Organisation/sensibilisation Encadrement/formation	-rémunérations des prestations (5% du montant des projets financés par le SFD) ; -appui institutionnel (équipement/formation).
SFD	accessibilité de la microfinance aux groupes cibles (financement d'AGR des cibles, recouvrement des crédits, suivi financier des projets)	-mise à disposition de ligne de crédit ; -formation personnel services non financiers ; -rémunération des prestations de services ; élargissement de leur clientèle ; -appui institutionnel.

Par ailleurs, les ONG/OCB sont chargées de la mise en place de caisses locales d'épargne et de crédit (CLEC) ou caisses de crédit au niveau des 600 Communautés de base et qui constituent des guichets relais au niveau de la base. Ces CLEC vont permettre de renforcer la proximité pour éviter ainsi aux populations cibles de parcourir de longues distances et de payer cher le transport avant d'accéder aux services de financement. Ces CLEC dont l'objectif à terme est la pérennisation, sont constituées par et pour les populations, et fonctionnent suivant des critères partagés et appropriés sous l'encadrement des ONG partenaires du projet.

Il y a lieu de rappeler que le rapport d'évaluation du projet ciblait les trois (03) grands réseaux de l'époque (1998), en l'occurrence le CMS, l'ACEP et le PAMECAS.

Sur recommandation de la Cellule AT/CPEC, compte tenu de la disposition et de l'éloignement des zones d'intervention du projet, mais également du fait de la percée d'autres SFD performants qui ont émergé dans les différentes régions ciblées, le partenariat a été élargi à d'autres SFD (Mutuelles et ONG signataires de convention cadre) pour aider le PLCP à atteindre ses cibles en vue de réaliser les objectifs visés.

C'est ainsi que six SFD ont été ajoutés au dispositif de financement constitué de quatre Mutuelles d'Epargne et de Crédit et deux ONGS signataires de convention cadre : il s'agit de l'Union des Mutuelles d'Epargne et de Crédit de l'UNACOIS/DEFS, de l'Union des Mutuelles d'Epargne et de Crédit de Sédiou, de la Mutuelle d'Epargne et de Crédit Groupements de Femmes de l'ONG AHDIS (MECGFA), du Réseau des Caisses d'Epargne et de Crédit des Femmes de Dakar (RECEC ENDA), de l'ASACASE et de la FDEA.

I-2-6. Les secteurs d'activités financés

Les financements sont destinés à des secteurs d'activités variés et jugés rentables par l'étude des créneaux porteurs notamment :

- le commerce ;
- la confection, l'artisanat ;
- l'embouche bovine et ovine ;
- le mûraîchage et les prestations de service etc.

CHAPITRE II- LES INSTITUTIONS DE FINANCEMENT EXERCANT DANS LA ZONE D'INTERVENTION DU PROJET

Les institutions de financement intervenant dans la zone d'action du projet peuvent être regroupées en deux catégories :

- les institutions mutualistes d'épargne et de crédit ;
- les organisations signataires de la convention cadre comportant un volet micro finance.

II-1. Les institutions mutualistes d'épargne et de crédit

a. L'Alliance de Crédit et d'Epargne pour la Production (ACEP)

Institution mutualiste d'épargne et de crédit agréée en mai 1993, l'ACEP est un réseau qui compte des guichets sur toute l'étendue du territoire national. Elle compte 26 points de services répartis sur sept (7) antennes régionales qui gèrent directement le crédit, le niveau central ayant fonction d'appui technique, de formation, de contrôle et d'inspection des niveaux inférieurs.

L'ACEP évolue aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain et les femmes individuellement ou regroupées sur la base de critères qui leurs sont propres, constituent une bonne frange des bénéficiaires.

Les dossiers de prêts confectionnés au niveau des bureaux de l'ACEP remontent dans les antennes régionales mais le crédit est personnalisé avec une visite de l'agent de crédit au promoteur sur son lieu de travail dans le cadre de l'instruction du dossier de prêt. L'expérience et la maîtrise de l'activité à financer sont des facteurs déterminants dans la décision de crédit.

A la fin de l'année 2002, ACEP est devenue complètement autosuffisante, mobilisant 10,5 milliards de FCFA d'encours crédit, assurant 1,6 milliards FCFA d'encours épargne et servant 40.000 membres. Ses performances et sa notoriété dans l'environnement des SFD au Sénégal font d'elle un partenaire privilégié de nombreux bailleurs de fonds pour la mise en œuvre de leurs programmes de micro finance.

L'implantation des points de services de l'ACEP se présente comme suit :

- une agence régionale à Diourbel qui couvre les départements de Bambey, Diourbel et Mbacké (1 guichet) ;
- une agence à Tamba ;
- une agence à Kolda.

b. Le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS)

Le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS) a été créé en 1988 grâce à un financement de la Coopération Française et l'appui du Centre International de Crédit Mutuel (CICM), une association française des mutuelles.

Il vise à la création/promotion des caisses populaires d'épargne et de crédit dans le pays en vue d'offrir des services financiers (épargne et crédit notamment) de proximité à ses membres et assurer la rentabilité et la pérennité de l'institution mutualiste.

Le réseau du CMS s'est doté en juin 2000 d'une structure faîtière appelée Fédération des Caisses du Crédit Mutuel du Sénégal » qui comprend cinq Directions régionales (Dakar, Thiès, Kaolack, Sud-Est et Sud-Ouest) regroupant 60 caisses et 13 permanences.

A la fin 2002, le CMS avait un important réseau national avec 9,474 milliards FCFA d'encours crédit, 16,155 milliards FCFA d'encours épargne et plus de 152.605 membres.

La répartition des caisses du CMS dans la zone d'intervention du projet se présente comme ci-dessous :

- 14 caisses dans la zone du Sud-Est qui couvre la région de Tamba et celle de Kolda ;
- 12 caisses dans la région de Thiès qui couvre les trois départements.

c. Le Réseau des Caisses d'Épargne et de Crédit (RECEC-ENDA)

C'est l'antenne d'ENDA Tiers Monde dénommé Environnement Développement Action - Groupe Recherche Action Formation (ENDA-GRAF), qui a initié à travers de petites opérations, une première caisse d'épargne et de crédit, à Dakar en 1987. Cette première « caisse » a permis de mettre en place progressivement seize (16) autres, qui, vers la fin des années 90, allaient être connues sous le nom de RECEC.

Au début de l'année 2003, RECEC comprenait dix sept (17) caisses, localisées dans les quartiers populaires de Dakar. Chaque caisse gère trois à cinq guichets locaux, souvent situés dans les marchés. Les caisses se sont réunies en un réseau administré par une instance faîtière agréée en Union en novembre 2003 par le Ministère de l'Economie et des Finances.

En 2002, le RECEC compte 28.000 membres, 354 millions FCFA d'encours crédit et 413 millions FCFA d'encours épargne en fin 2002. Le RECEC est constitué à 71% de femmes ou de groupements de femmes, 28 % d'hommes ou groupements d'hommes et 1% de groupements mixtes. Il exige à ses membres l'achat de parts sociales fixées à 4.000 FCFA (qui sont remboursables) et des droits d'adhésion de 1.500 FCFA non remboursables.

L'épargne minimale s'élève à 2.000 FCFA. Les prêts varient entre 25.000 et 500.000 FCFA à court terme, d'un à 12 mois. Les dix sept (17) caisses de base ont été agréées ou reconnues par le Ministère des Finances et transmettent à la tutelle leurs rapports financiers depuis 1998. Le RECEC couvre la zone d'intervention du projet au niveau de la région de Dakar avec ses dix sept (17) caisses.

d. L'Union des Mutuelles d'Épargne et de Crédit de l'UNACOIS/DEFS (UMECU)

Des commerçants, paysans et artisans sénégalais se réunirent pour créer l'Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal (UNACOIS) en 1989, pour servir d'interface entre ses membres et le gouvernement. A partir de 1996, l'UNACOIS ouvrit progressivement des mutuelles pour fournir des services de crédit et épargne à ses membres. Le réseau de l'UNACOIS/DEFS compte 18 caisses agréées qui forment l'union agréée en 2000. Ce réseau est actif sur toute l'étendue du territoire national et regroupe 30.000 sociétaires. En 2002, l'UNACOIS détenait un portefeuille d'encours crédits de 2 milliards FCFA et d'encours épargne de plus de 3 milliards FCFA.

e. L'Union des Mutuelles d'Epargne et de Crédit du PAMECAS (UM-PAMECAS)

Le Partenariat pour la Mobilisation de l'Epargne et du Crédit du Sénégal (PAMECAS) fut lancé en 1995 sous la houlette d'un projet bilatéral de la coopération canadienne exécuté par Development International Desjardins (DID), une des branches du *Mouvement Desjardins* qui est, une grande coopérative financière basée au Québec (Canada). Prenant l'exemple d'un modèle ayant fait ses preuves, le PAMECAS se plaça très vite à l'avant et vers la fin de 2002 comptait plus de 5,5 milliards FCFA d'encours crédit, environ 6,5 milliards FCFA d'encours épargne et 100.000 membres.

A l'instar du RECEC, l'UM-PAMECAS à travers ses dix neuf caisses couvre toute la région de Dakar dans le cadre du PLCP.

f. L'Union des Mutuelles d'Epargne et de Crédit de Sédhiou (UMEC SEDHIOU)

Les deux projets italiens (PRIMOCA) et Allemand (PSPI) qui intervenaient dans le département de Sédhiou, ont appuyé à la mise en place de dix (10) caisses populaires d'épargne et de crédit (CAPEC) pour le PRIMOCA et cinq (05) Mutuelles Wakily d'Epargne et de Crédit (MUWEC) pour le PSPI.

Ces deux entités CAPEC et MUWEC, se situant géographiquement sur le même terroir et poursuivant les mêmes buts, leurs dirigeants ont pensé et décidé en mai 1998 de mettre en place une Union. Actuellement le réseau compte vingt six (26) caisses d'épargne et de crédit et mobilise plus de 293 millions FCFA d'épargne et totalise un encours de crédit de 369 millions avec 11 735 sociétaires. Le réseau couvre l'ensemble du département de Sédhiou.

g. La Mutuelle d'épargne et de crédit des Groupements de Femmes de AHDIS

Dans le but de contribuer à la promotion du leadership féminin par le renforcement des capacités financières et économiques des femmes du département de Bambey où intervient l'ONG AHDIS (Action Humaine pour le Développement Intégré du Sénégal), elle a entre autre comme objectif de renforcer les capacités par la création d'activités génératrices de revenus des femmes dans le département de Bambey.

A l'heure actuelle, l'ACEP, le CMS et le PAMECAS constituent les trois premières organisations de micro finance du Sénégal, aussi bien en terme de nombre de membres que de volume de crédit. Les trois institutions combinées représentent 80 % du marché total de la micro finance.

II-2. Les organisations signataires de la convention cadre comportant un volet Micro finance

a. L'ONG Femme Développement Entreprise en Afrique (FDEA)

L'ONG Femme Développement Entreprise en Afrique (FDEA) a été créée en 1987 au Sénégal. Elle a comme objectif principal de promouvoir les activités économiques des femmes du secteur informel à travers un système de crédit et d'épargne basé sur les mécanismes traditionnels d'organisation sociale des femmes.

Le Programme de FDEA a démarré avec la mise en place de deux projets de recherche/action entre 1989 et 1991, qui ont permis de tester sur le terrain différentes approches et de déterminer les mécanismes les plus adaptés pour offrir des services financiers aux femmes.

Les leçons tirées de cette phase de « recherche action » ont contribué à l'élaboration d'un système de crédit, d'une méthode d'encadrement et de formation adaptée aux femmes entrepreneurs du secteur informel.

Les secteurs d'activités dans lesquels ont évolué² les femmes sont multiples et concernent la transformation de poissons, la commercialisation de produits alimentaires et de friperie, la confection, l'élevage, le maraîchage, la restauration, etc.

L'évolution de la clientèle active

Le nombre d'épargnants actifs est passé de 18 414 en décembre 2000 à 31 706 en décembre 2001 pour atteindre 45 362 en décembre 2002 soit un taux de croissance moyen annuel respectif de 72% et 43%.

Niveau d'épargne et son évolution

Le programme épargne a démarré en 1992 et a été intégré dans les procédures d'octroi de crédit en 1993. Ainsi en 2002, ces dépôts ont progressé globalement de 29% et s'élèvent à 691,175 millions FCFA. L'épargne bloquée représente 89% de l'ensemble des dépôts.

L'activité de crédit

Les types de clientèle éligibles au crédit FDEA sont :

- ◊ Les femmes issues des groupes les plus défavorisées ;
- ◊ Les clients dont les activités relèvent de la micro entreprise ;
- ◊ Les clients dont les activités relèvent de la petite et moyenne entreprise.

Le volume de crédit est passé de 1,5 milliards en 2001 à 1,8% en 2002 soit une hausse de 22%. Pour la même période, le montant moyen des prêts est passé de 591 403 FCFA à 638 464 FCA soit une progression de 7,95%.

Actuellement, FDEA est implantée dans les régions de Dakar (bureau de Dakar et siège) et Thiès (antenne de Mékhé et bureau de Thiès) où elle intervient dans le cadre du projet. FDEA dispose d'un bureau à Diourbel mais ne travaille pas avec le PLCP dans cette zone.

b.L'Association Sénégalaise d'Appui à la Création d'Activités Socio-Economiques (ASACASE)

ASACASE est une ONG sénégalaise qui a pour finalité de « contribuer au développement local, en appuyant les jeunes et les femmes dans la création et la gestion de micro-entreprises génératrices d'emplois et de revenus. Cette structure a signé la convention cadre avec le Ministère chargé des finances depuis 1999. La politique financière de l'ASACASE est basée sur une logique de facilitation de l'accès au crédit.

De ce fait, l'épargne préalable n'est pas exigée pour accéder au crédit, les fourchettes de financement sont assez larges pour prendre en compte les besoins de crédit des micros entreprises et de certaines petites entreprises.

ASACASE est présente dans trois (3) des cinq (5) régions où intervient le PLCP. Il s'agit de Dakar, Diourbel et Kolda.

CHAPITRE III. LES REALISATIONS DES PARTENAIRES DU PLCP DANS SON VOLET MICROFINANCE

III-1. Les réalisations au niveau des systèmes financiers décentralisés (SFD)

III-1-1. Crédit Mutuel du Sénégal (CMS)

a. Les réalisations

Depuis le début de leur partenariat, le PLCP a mis à la disposition du CMS une enveloppe d'un montant de 250 millions sous forme de fonds de crédit en deux versements dont la première s'élève à 150 millions de FCFA.

Ce montant a permis au CMS d'effectuer des financements aux cibles du projet pour un montant total de 220 865 000 FCFA soit 88,33% du montant reçu du PLCP. Cette somme a servi à financer 406 petits projets au niveau des zones cibles du projet en fin février 2004.

Le tableau ci-après présente les résultats du CMS en matière de financement.

CMS	Montant octroyé	Nbre projets financés	Nbre de CB touchées	Nbre personnes touchées
Région de Thiès				
Caisse de Thiès	56 600 000	43	4	336
Caisse de Ndiagianao	11 000 000	7	3	437
Caisse de Mbour	6 875 000	4	1	271
Caisse de Khombole	29 550 000	26	1	260
Caisse de Tivaoune	24 240 000	16	5	210
Caisse de Thiadiaye	13 250 000	6	1	529
Total 1	141 507 000	102	15	2 043
Région de Tamba				
Caisse de Missirah	8 320 000	9	5	101
Caisse de Kédougou	26 595 000	243	16	698
Caisse de Koussanar	36 250 000	31	11	750
Caisse de Bakel	8 195 000	21	4	147
Total 2	79 360 000	304	36	1 696
Total (1+2)	220 865 000	406	51	3 739

Nous notons que la région de Thiès a totalisé 141,507 millions FCFA de crédit contre 79,360 millions FCFA pour la région de Tamba soit un écart de 62,147 millions FCFA. Par-contre, cet écart ne s'observe pas au niveau du nombre de projets financés puisque Thiès totalise 102 requêtes financées contre 304 pour Tamba. S'agissant des bénéficiaires, les financements ont atteint 2 043 personnes contre 1 696 à Tamba soit 54% et 46% respectivement de l'ensemble des bénéficiaires.

Cette disparité s'explique en partie par le nombre de caisses impliquées au niveau des deux (2) régions avec six (6) caisses dans la région de Thiès et quatre (4) à Tamba.

Par ailleurs, les ONG partenaires ont été plus impliquées au niveau de Thiès (ACA, ANMFR, GREEN SENEGAL) qu'au niveau de Tamba (AVPK, AFRICARE).

A cet effet, il convient de noter que AFRICARE a eu à un certain moment à suspendre ses activités estimant que le taux de rémunération était trop faible pour couvrir leurs charges. Par contre l'AVPK ne dispose pas de moyens suffisants pour s'acquitter correctement de sa mission.

Au niveau du CMS, le versement des ristournes¹ aux promoteurs ayant remboursé correctement leurs prêts comme le prévoit la convention avec le PLCP n'est pas encore effectif. Les dirigeants des caisses interpellés (caisses de Mbour et Tivaouane) sur ce sujet ont indiqué que ces sommes seront versées directement dans les comptes respectifs des promoteurs concernés.

b. Situation du portefeuille

La situation des recouvrements des crédits octroyés par les caisses du CMS se présente comme suit

SFD	Montant octroyé	Remboursement	Impayés
CMS Thiès	141 515 000	43 581 052	5 353 032
CMS Tamba	79 350 000	18 928 081	7 594 297
Total	220 865 000	62 509 133	12 947 329

Durant cette phase, les crédits octroyés par les caisses locales du CMS ont été remboursés de manière satisfaisante, avec un taux de remboursement qui s'établit en fin février 2004 à plus de 94% des montants octroyés.

Ces résultats encourageants sont essentiellement dus au travail de suivi de proximité, l'appui/conseil en vue de l'érection de CLEC, le renforcement de capacités (formation, sensibilisation) fait par les ONG partenaires en l'occurrence (ANMFR, ACA, GREEN SENEGAL, etc), mais aussi à la bonne collaboration entre les différents partenaires sur le terrain.

Toutefois, il faut noter que les caisses situées au niveau de la région de Tambacounda totalisent plus d'impayés que celles exerçant dans la région de Thiès. Les taux d'impayés respectifs s'établissent à 9,57% et 3,78%.

III-1-2. L'Union des Mutuelles d'Épargne et de Crédit de l'UNACOIS/DEFS

a. Les réalisations

Depuis la signature de son protocole d'accord avec le PLCP, l'UMECU/DEFS a eu à mettre en contribution cinq (5) caisses de base de son réseau dans le cadre de l'exécution du projet.

Il s'agit de la MECU de Touba Toul, MECU de Mbour, MECU de Tamba, MECU de Kolda et MECU Vélingara.

¹ La convention prévoit un versement par le SFD d'une ristourne de 2% sur les intérêts perçus pour tout promoteur qui rembourse correctement son prêt

En fin février 2004, les crédits distribués par les caisses du réseau UNACOIS/DEFS s'élevaient à 96,048 millions FCFA pour 261 projets financés. Ces financements ont atteint 3 550 bénéficiaires sur l'ensemble des trois régions.

Toutefois, il faut noter que le montant financé a été plus élevé dans la région de Thiès que dans les régions de Tamba et de Kolda avec respectivement 44% ; 25,85% et 30,08%.

De même, ces écarts sont constatés au niveau du nombre de projets financés et du nombre de personnes touchées. En effet, sur 3 550 bénéficiaires, 57,94% sont issus de la région de Kolda contre 42,05% à Thiès et 13,01% à Tamba.

Les résultats obtenus au niveau des caisses du réseau

UNACOIS/DEFS	Montant octroyé	Nbre projets financés	Nbre de CB touchées	Nbre personnes touchées
Région de Thiès				
Caisse de Touba Toul	6 000 000	4	-	40
Caisse de Mbour	36 325 000	12	50	1 453
Total 1	42 325 000	16	50	1 493
Région de Tamba				
Caisse de Tamba	24 823 775	99	11	462
Total 2	24 823 775	99	11	462
Région de Kolda				
Caisse de Kolda	18 900 000	96	4	938
Caisse de vélingara	10 000 000	50	3	657
Total 3	28 900 000	245	18	2 057
Total (1+2+3)	96 048 775	261	68	3 550

Au niveau du département de Mbour, sur une enveloppe de 40 millions alloués à la MECUM, il reste un montant de 3,675 millions non encore financé. Toutefois, quatre (4) dossiers ont été déjà sélectionnés pour financement sur ce reliquat.

b. Situation du portefeuille

Situation des crédits accordés par UMECU

UNACOIS/ DEFS	Montant octroyé	Remboursement	Impayés
Caisse de Touba Toul	6 000 000	<i>créances non échues</i>	0
Caisse de Mbour*	36 325 000	18 972 075	0
Caisse de Tamba	24 823 775	3 540 561	978 128
Caisse de Kolda	18 900 000	3 755 860	1 934 370
Caisse de vélingara	10 000 000	2 924 360	1 148 145
Total	96 048 775	29 192 856	4 060 643

* cette caisse prend en compte les financements effectués par les caisses de Joal et de Fissel

Globalement, le niveau de remboursement au niveau des caisses du réseau de l'UNACOIS/DEFS est satisfaisant (4,22%). La caisse de Mbour qui a débloqué plus de crédit a un taux de remboursement de 100%. Les impayés les plus importants ont été enregistrés au niveau des caisses de Kolda et Vélingara avec respectivement (10%) et (11,48%).

III-1-3. L'ONG Femme Développement Entreprise en Afrique (FDEA)

a. Les réalisations

Les cibles de FDEA sont constituées majoritairement de femmes et les financements ont concerné toutes les trois catégories définies par le projet. Dans la zone de Mékhé, FDEA a procédé au financement d'un projet appartenant à la première catégorie, onze (11) de la deuxième catégorie et cinq (5) de la troisième catégorie.

Ces financements ont permis à soixante treize (73) bénéficiaires des CB de Ngaye Djité et Lébou Ouest d'accéder au crédit. Il convient de noter que dix sept (17) requêtes ont été financées sur vingt (20) déposées par l'ACA soit un montant 18,157 millions.

S'agissant de la caisse de Dakar, cent huit (108) petits projets ont été financés pour un montant total de 30,050 millions FCFA. Ces financements ont permis de toucher cinq cent quatre vingt sept (587) personnes issues de quatre communautés de base (CB).

Au total, FDEA a octroyé des crédits d'un montant de 48,207 millions FCFA pour cent huit (108) projets et six cent soixante (660) bénéficiaires.

Le tableau ci-dessous présente la situation des crédits accordés par FDEA.

Situation des crédits accordés par FDEA

FDEA	Montant octroyé	Nbre projets financés	Nbre de CB touchées	Nbre personnes touchées
Région de Thiès				
caisse de Mékhé	18 157 500	17	2	73
Caisse de Dakar	30 050 000	91	4	587
Total	48 207 500	108	6	660

b. Situation du portefeuille

FDEA	Montant octroyé	Remboursement	Impayés	Solde restant dû
Caisse de Dakar	30 050 000	2 202 938	1543 212	28 297 062
Caisse de Pikine	7 300 000	1 150 908	501623	6 149 092
Caisse de Mékhé	18 157 500	1 743 000	2 288410	10 274 756
Total	55 507 500	5 096 846	4 333 245	44 720 910

Le niveau de remboursement des crédits est très insuffisant. Au passage de la mission d'évaluation, le montant des impayés est proche de celui des remboursements. En effet, sur 17 bénéficiaires, 8 rencontrent des difficultés de remboursement. Ces impayés sont surtout imputables aux bénéficiaires de la zone Mékhé qui éprouvent d'énormes difficultés à écouler leur production de chaussures en cuir. En outre, certains

bénéficiaires sont victimes du non respect par leurs clients notamment ceux qui importent les produits de leurs engagements sur le règlement de leur commande.

III-1-4. ASACASE

a. Les réalisations

Dans le cadre de l'exécution du volet PLCP, l'ASACASE a eu à financer trois cent onze (311) projets pour un montant total de 174, 058 millions FCFA. Sur 174 millions FCFA de crédits octroyés, 110,4 millions ont été débloqués par l'antenne régionale de Diourbel soit 63% des financements. Le nombre de projets financés s'élève à trois cent onze (311) dont deux cent douze (212) attribués à l'antenne de Diourbel. Par ailleurs, 2 728 bénéficiaires ont été touchés par ces financements et appartenant à soixante douze (72) communautés de base (CB).

Situation des crédits accordés par ASACASE

ASACASE	Montant octroyé	Nbre projets financés	Nbre de CB touchées	Nbre personnes touchées
Antenne de Diourbel	110 492 500	212	27	1 175
Antenne de Dakar	36 462 330	34	41	375
Antenne de Kolda	27 103 200	65	4	1 178
Total	174 058 030	311	72	2 728

b. Situation du portefeuille

Au plan de la gestion du crédit, les résultats sont satisfaisants puisque les calculs révèlent que les impayés représentent 3% du montant des crédits octroyés.

Le niveau d'impayés le plus important est enregistré au niveau de l'ASACASE Diourbel. Par contre à Dakar, un seul bénéficiaire n'a pas honoré ses engagements.

Situation du portefeuille de l'ASACASE à Diourbel

ASACASE	Montant octroyé	Remboursement	Impayés
Antenne de Diourbel	110 492 500	49 861 926	3 359 947
Antenne de Dakar	36 462 330	17 471 822	32 965
Antenne de Kolda	27 103 200	7 524 034	2 170 920
Total	174 058 030	74 857 782	5 563 832

III-1-5. L'Alliance de Crédit et d'épargne pour la Production (ACEP)

a. Les réalisations

Dans le cadre de son partenariat avec le PLCP, l'ACEP intervient dans les régions de Diourbel, Tamba et Mbacké.

Répartition des financements effectués en fin février 2004

ACEP	Montant octroyé	Nbre projets financés	Nbre de CB touchées	Nbre personnes touchées
Région de Diourbel				
ACEP de Diourbel	7 925 000	12	-	122
ACEP de Mbacké	21 950 000	44	-	230
Total 1	29 875 000	56		352
Région de Tamba				
ACEP Kédougou	7 450 000	11	9	11
ACEP Bakel	5 000 000	7	9	69
ACEP Tamba	25 975 000	38	47	467
Total 2	38 425 000	56	65	547
Région de Kolda				
ACEP Kolda	0	0	0	0
Total 3	0	0	0	0
Total (1+2+3)	68 300 000	112	65	899

Au total, ACEP a octroyé des financements d'un montant de 68,300 millions FCFA pour cent douze (112) projets financés, et huit cent quatre vingt dix neuf (899) bénéficiaires. Seule la région de Kolda n'a pas été servie. ACEP n'a pas octroyé de crédit dans cette région parce que les responsables de cette structure ont estimé que les localités ciblées par le projet étaient trop éloignées des caisses de l'ACEP. Ce qui pourrait engendrer des coûts élevés notamment dans le suivi du crédit.

Au niveau des départements de Diourbel et de Mbacké, l'ACEP a financé cinquante six (56) projets d'un montant égal à 29,875 millions FCFA. Cette somme a permis à trois cent cinquante deux (352) personnes de bénéficier du crédit pour le financement de leurs activités génératrices de revenus.

Dans les zones de Tamba, Kédougou et Bakel les financements ont atteint 38,425 millions FCFA pour cinquante six (56) projets et 547 bénéficiaires. Par ailleurs, au début de l'expérience deux bénéficiaires ont eu à verser des frais de dossiers d'un montant de 7 500 FCFA. Ces frais n'ont pas encore été restitués aux promoteurs concernés. Il en est de même pour les deux bénéficiaires qui ont droit à une ristourne de 2% sur les intérêts de leurs prêts.

b. Situation du portefeuille

Situation des crédits accordés par ACEP

ACEP	Montant octroyé	Remboursement	Impayés
ACEP Diourbel	29 875 000		
ACEP Tamba	25 975 000	5 960 868	137 092
ACEP Bakel	5 000 000	<i>créances non échues</i>	-
ACEP Kédougou	7 450 000	1 022 055	210 606
ACEP Kolda	0	0	0
Total	68 300 000	6 982 923	347 698

A travers ce tableau, l'on peut constater que l'ACEP n'a pas financé aucun projet dans la région de Kolda.

III-1-6. La Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Groupements de femmes de AHDIS (MEC GFA)

a. Les réalisations

La MECGFA est l'une des mutuelles qui ont octroyé le plus important volume de crédit avec un montant de 151 millions FCFA. Cette structure intervient dans le département de Bambey qui est l'une des localités où la pauvreté est plus visible au Sénégal. Les financements ont permis à deux mille cinq cent trente sept (2 537) personnes issues de quarante deux (42) CB d'accéder au crédit.

Réalisations de la MEC GFA

MEC GFA	Montant octroyé	Nbre projets financés	Nbre de CB touchées	Nbre personnes touchées
	151 523 250	135	42	2 537

b. Situation du portefeuille

Situation du portefeuille des prêts PLCP au niveau de la MEC GFA

MEC GFA	Montant octroyé	Remboursement	Impayés
	151 523 250	75 816 066	-

Sur un montant de 151 millions FCFA octroyés, 75,8 millions ont été remboursés. Il faut noter que ces financements ont permis à trente neuf (39) CLEC de bénéficier de crédit pour un montant total de 47,023 millions FCFA.

III-1-7. UM-PAMECAS

a. Les réalisations

Dans le cadre du partenariat avec le PLCP, le réseau PAMECAS intervient dans la région de Dakar à travers ses dix neuf (19) caisses de base et couvre quatre vingt cinq (85) communautés de base (CB). Pour ce faire, le PLCP a mis à la disposition du PAMECAS une enveloppe de 109 650 000 francs CFA sous forme de fonds de crédit pour la première tranche.

Résultats du réseau PAMECAS en matière de financement.

UM-PAMECAS	Montant octroyé	Nbre projets financés	Nbre de CB touchées	Nbre personnes touchées
Caisses département Dakar	41 350 000	134	29	698
Caisses département Pikine	49 353 000	127	32	1407
Caisses département Rufisque	30 349 000	103	24	1245
Total	121 049 000	364	85	3350

Il ressort de ce tableau que PAMECAS a touché toutes les communautés de base ciblées dans les (04) quatres départements de Dakar. Suite à une demande très forte (demande enregistrée de 368 220 645 CFA), le réseau a financé trois cent soixante quatre (364) projets pour un montant total de 121,049 millions FCFA, soit un dépassement d'un montant de 12, 049 millions FCFA financé sur les fonds propres du réseau PAMECAS.

b. Situation du portefeuille

Situation du portefeuille des prêts PLCP au niveau de l'UM-PAMECAS

UM-PAMECAS	Montant octroyé	Remboursement	Impayés
Caisses départ. Dakar	41 350 000	6 575 783	Non échu
Caisses départ. Pikine	49 353 000	7 369 815	Non échu
Caisses départ. Rufisque	30 349 000	5 472 799	Non échu
Total	121 049 000	19 418 397	

Dans l'ensemble, au niveau des résultats du réseau PAMECAS les crédits se remboursent correctement sauf dans la caisse du Marché central à Pikine et celle de Guédiawaye Kao.

Toutes les communautés de base ont été touchées à l'exception de celle du quartier Cité Bissap de Benn Tally et à Hann-plage. Dans certaines caisses, les ristournes sur le taux d'intérêt pour les « bons payeurs » sont en train d'être reversées aux promoteurs.

III-1-8. L'UMEC de SEDHIOU

a. Les réalisations

L'UMEC de Sédhiou intervient dans la région de Kolda à travers ses trois caisses de Médina-Wandifa, Sédhiou et celle de Ndiamacouta. Au total, soixante quatre (64) communautés de base ont été ciblées dans la région par le PLCP.

Mais, en raison des difficultés d'accès dans certaines localités de la région, seules quarante cinq (45) communautés de base ont été touchées. Il s'agit des zones de Diaroume et Diamakouta où les populations de ces deux localités sont réputées être « mauvais payeurs, et sans domiciles fixes » rendant ainsi difficile le travail des organismes chargés de l'encadrement.

S'agissant du taux d'absorption de l'enveloppe mis à la disposition du l'UMEC de Sédhiou par le PLCP dans le cadre de leur partenariat, il est de 97,33 %. En effet, le réseau a reçu un montant de 82, 459 millions CFA et a distribué aux promoteurs du projet une somme de 80 259 000 CFA, soit un reliquat de 2 200 000 de francs CFA.

Résultats du réseau de l'UMEC Sédhiou en matière de financement.

UMEC SEDHIOU	Montant octroyé	Nbre projets financés	Nbre de CB touchées	Nbre personnes touchées
Madina Wandifa	26 212 000	167	27	327
Sédhiou	42 567 000	498	03	362
Ndfamacouta	11 480 000	113	15	669
Total	80 259 000	778	45	1348

b. Situation du portefeuille

Situation du portefeuille des prêts PLCP au niveau de l'UMEC SEDHIOU

UMEC SEDHIOU	Montant octroyé	Remboursement	Impayés
Madina Wandifa	26 212 000	3 174 046	5 078 594
Sédhiou	42 567 000	6 189 173	14 819 449
Ndiamacouta	11 480 000	615 765	5 242 000
Total	80 259 000	9 978 984	25 140 043

Au niveau de l'UMEC de Sédhiou, la mission a constaté qu'il y a un problème de recouvrement.

Le problème du remboursement à Sédhiou relève de situations multiples :

- ✓ La situation de quasi-pauvreté : le Département de Sédhiou est l'un des plus pauvres du pays ; ce qui a pour résultante une population pas préparée au crédit. La cible du PLCP (première catégorie surtout) n'est pas bien préparée à développer des activités génératrices de revenus.
- ✓ La stratégie d'appui des partenaires qui ont développé le volet subvention à telle enseigne que la population confond subvention et crédit (argent froid/argent chaud) ; l'argent de l'Etat ou du bailleur est « un don » ;
- ✓ La politique de l'Etat en matière d'annulation des dettes : tout le monde pense que les dettes seront épongées à l'occasion des joutes électorales ; par conséquence les bénéficiaires de crédit adoptent une attitude de « wait and see » ;
- ✓ Les difficultés de suivi des promoteurs : la cible du PLCP est la plupart des cas dans des zones totalement enclavées ; ceci est aggravé par le sous-équipement de l'UMEC en tant que SFD partenaire pour la réalisation du volet micro crédit du projet. L'UMEC ne dispose pas de véhicule pour effectuer correctement le suivi ;
- ✓ Les procédures de mise en place du crédit ont également une influence sur le remboursement ; en effet le montage des dossiers par les l'ONG qui n'ont pas une connaissance approfondie de la population, induit des erreurs d'appréciation du promoteur qui déclare faire telle activité alors qu'il n'en a pas les moyens ni les capacités ; la psychologie de la population est mieux connue par l'UMEC que par l'ONG ; il y a eu des problèmes de rejet des demandes par les mutuelles du fait que les bénéficiaires considéraient, que dès que l'ONG monte le dossier, il doit

être financé ; la mutuelle n'a pas pu résister à la pression des populations. LE circuit des demandes de l'ONG à l'UMEC fait apparaître une relation de « parrainage des demandes » qui a souvent engendré des conflits lors des octrois.

- ✓ La mise en place des CLEC a freiné le remboursement des membres des CLECs qui pensent qu'ils n'ont dorénavant à faire qu'à leur CLEC et non à l'UMEC qui leur a servi le crédit. Il y a là des risques de conflits latents qui menacent de compromettre la poursuite du programme par l'UMEC.

III-1-9. Réseau des Caisses d'Épargne et de Crédit de (RECEC ENDA)

a. Les réalisations

Le RECEC ENDA est un réseau des caisses d'épargne et de crédit des femmes de Dakar encadré par l'ONG ENDA TIERS MONDE. En partenariat avec le PLCP, ce réseau intervient dans la région de Dakar à travers ses neuf (9) caisses et couvre quinze (15) communautés de base dont cinq (5) dans le département de Dakar, deux (2) à Rufisque et huit (8) communautés de bases dans le département de Pikine.

Globalement, toutes les communautés de base ont été couvertes. Au total cent cinquante trois (153) projets ont été financés dont quatre vingt (80) projets individuels et soixante treize (73) projets réservés aux groupements.

Résultats du réseau RECEC/ENDA en matière de financement.

RECEC ENDA	Montant octroyé	Nbre projets financés	Nbre de CB touchées	Nbre personnes touchées
Département de Dakar	24 501 000	55	5	591
Département de Pikine	7 900 000	32	2	269
Département de Rufisque	14 504 000	66	8	318
Total	46 905 000	153	15	1178

b. Situation du portefeuille

Situation du portefeuille des prêts PLCP au niveau de RECEC ENDA

RECEC ENDA	Montant octroyé	Remboursement	Impayés
Département de Dakar	24 501 000	8 302 510	381 765
Département de Pikine	7 900 000	1 924 585	Non échu
Département de Rufisque	14 504 000	5 230 000	715 000
Total	46 905 000	15 457 095	1 096 765

Sur un total de 64 5 Millions de virement reçu du PLCP le RECCEC n'a financé que un montant de 46 905 000 F CFA soit un taux d'absorption de 72,34%.

III-2. Les réalisations au niveau des ONG/OCB partenaires

III-2-1. Au niveau de la Région de Thiès

A. l'Association Nationale des Maisons Familiales Rurales (ANMFR)

L'ANMFR intervient dans le Département de Mbour où le PLCP a ciblé soixante dix neuf (79) Communautés de base ainsi réparties :

Communes	Nbre de CB
Mbour	4
Joal	5
Thiadiaye	5
Nguékokh	4
<i>sous-total</i>	<i>18</i>
Communautés Rurales	
Fissel	18
Ndiagianiao	15
Nguéniène	12
Sessène	16
<i>sous-total</i>	<i>61</i>
Total	79

Depuis Décembre 2002, l'ANMFR par l'intermédiaire de la Coordination du PLCP/ Mbour a entrepris les actions suivantes :

a. Information et sensibilisation

Toutes les CB ciblées par le P.L.C.P dans le département de Mbour ont été informées et sensibilisées sur le PLCP.

b. Mise en place des CLEC

L'ANMFR a mis en place une CLEC au niveau de chaque Communauté de Base. Ces dernières qui ont regroupé toutes les composantes de la population ont mobilisé : 10 106 sociétaires, 6 569 femmes et 3 537 hommes.

c. Elaboration de requêtes de financement

L'ANMFR a concentré tous ses effectifs dans l'élaboration des requêtes pour la première catégorie. Les raisons sont les suivantes :

- toucher les cibles les plus vulnérables ;
- permettre aux CLECS de fonctionner ;
- toucher le plus grand nombre de personnes.

Zone d'intervention	Nbre projets déposés		Nbre CB cibles	Nbre de CB financées	Nbre de CLEC créées
	CMS	UMECU			
Département de Mbour	28	44	79	24	79
	72				

Au total, vingt quatre (24) CLEC ont reçu un financement d'un montant de 56 975 000 F pour 2326 bénéficiaires.

En plus des requêtes financées, d'autres sont en instance au niveau des SFD et se présentent comme suit :

SFD	Montant	Bénéficiaires
UMECU	23 125 000	925 personnes
CMS	19 900 000	796 personnes
Total	43 025 000	1721 personnes

A cela s'ajoutent quatre (4) autres requêtes acceptées pour un financement d'un montant de 8 100 millions F CFA pour trois cent vingt quatre (324) bénéficiaires.

d. Formation des responsables des Organes :

Les responsables des organes des CLEC (CA, CC, CS) et les caissiers ont reçu une formation dans les modules suivants :

- organisation et fonctionnement des CLEC ;
- identification, formulation et gestion d'un projet ;
- comptabilité, gestion du portefeuille d'une CLEC.

Au total, quatre cent soixante trois (463) personnes ont été formées par l'ANMFR. Le module sur l'organisation et le fonctionnement des CLEC a été présenté en quatorze (14) sessions pour vingt et un (21) jours a enregistré la participation de deux cent cinquante sept (257) hommes et quatre vingt quatre (84) femmes sur les trois cent quatre vingt quinze (395) ciblées soit 86,32%.

Le module sur l'identification, la formulation et la gestion d'un projet a regroupé cent quarante deux (142) personnes. Celui sur la comptabilité et la gestion du crédit a prévu deux cent trente sept (237) personnes.

B. Les réalisations de l'Association Conseil pour l'Action (ACA)

a. Organisation des bénéficiaires et montage de dossiers

Le protocole d'accord signé avec le PLCP a défini la zone d'intervention de l'ONG ACA sur l'ensemble du département de Tivaoune.

Le nombre de requêtes élaborées par l'ACA s'élève à deux cent six (206) projets pour un montant global de financement sollicité de 296 728 000 FCFA. Ces requêtes ont été déposées au niveau des SFD partenaires dont soixante six (66) à la FDEA de Mékhé pour un montant total de 76.685.000 FCFA et cent quarante (140) au CMS pour 220 043 000 FCFA.

Sur ces deux cent six (206) dossiers, quarante deux (42) ont été financés pour un montant total de 56 903 500 FCFA et treize (13) CB touchées sur vingt quatre (24) créées soit 54% des CB. Ces financements ont permis d'atteindre mille cinq cent cinquante trois (1 553) bénéficiaires.

Zone d'intervention	Nbre projets déposés		Nbre CB cibles	Nbre de CB touchées	Nbre de CLEC créées
	CMS	FDEA			
Département de Tivaoune	140	66	24	13	24
	206				

b. Formation

En plus de la création de CLEC, la formation des organes des CLEC a été une activité importante dans l'intervention de l'ACA. En effet, l'ACA a procédé à la formation de deux cent quarante (240) personnes appartenant à des organes de CLEC (CA, CC, CS) et des caissiers ont reçu une formation sur l'organisation et le fonctionnement des CLEC (120 participants), sur l'indentification, la formulation et la gestion d'un projet (48 participants) et enfin sur la gestion du crédit (72 participants).

C. Les réalisations de l'ONG GREEN SENEGAL

a. Organisation des bénéficiaires et montage de dossiers

L'ONG GREEN SENEGAL est l'opérateur partenaire du PLCP qui couvre le département de Thiès dans les domaines de la sensibilisation, l'encadrement, la formation et l'information des groupes cibles.

Elle exerce cette mission en collaboration avec le CMS et le réseau de l'UMECU/DEFS et a en charge dix sept (17) communautés de base (CB).

Le nombre de requêtes de financement déposées au niveau des SFD partenaires s'élève à sept cent trente deux (732) pour quatre mille deux cent quarante deux (4242) bénéficiaires concernés. Le CMS a reçu sept cent onze (711) dossiers et l'UMECU/DEFS vingt et un (21).

Le montant de financement sollicité s'élève à 642 525 000 FCFA dont 87 650 000 FCFA octroyés soit 13% du montant total demandé.

Il faut noter que ces financements ont concerné cinq cent quatre vingt onze (591) bénéficiaires individuels de la deuxième catégorie avec 85% de femmes. Aucune des dix sept (17) requêtes de CLEC déposées au niveau des SFD n'a été financée mais la procédure suit son cours pour les communautés de base affectées au CMS.

Le tableau suivant indique les résultats de l'ONG GREEN SENEGAL

Zone d'intervention	Nbre projets déposés		Nbre CB cibles	Nbre de CB touchées	Nbre de CLEC créées
	CMS	UMECU			
Département de Thiès	711	21	17	17	17
	732				

b. Formation

L'ONG GREEN a organisé des séances de formation des organes des CLEC. En effet, cent soixante treize (173) personnes appartenant à des organes de CLEC (CA, CC, CS) ont été formées. Le module sur l'organisation et le fonctionnement d'une CLEC a regroupé quatre vingt cinq (85) participants, celui sur l'identification, la formulation et la gestion d'un projet a réuni trente sept (37) participants, et enfin le module sur la gestion du crédit a été suivi par cinquante et une (51) personnes.

III 2-2. Les activités réalisées par les ONG au niveau de la région de Diourbel

La région de Diourbel compte six structures d'encadrement partenaires du PLCP. Il s'agit de l'APDJ, l'EGADL dans le département de Diourbel, l'AHDIS, l'APCP dans le département de Bambey, l'ONG PASTEEF et CESAO dans le département de Mbacké.

A. Les réalisations de l'ONG APDJ

a. Organisation des bénéficiaires et montage de dossiers

Le nombre de requêtes de financement élaborées par l'APDJ s'élève à deux cent deux (202) dont vingt (20) déposés à l'ACEP de Diourbel et cent quatre vingt deux (182) au niveau de l'antenne de l'ASACASE de Diourbel. Ces deux cent deux (202) dossiers comportent quinze (15) requêtes de CLEC.

Le tableau suivant indique le nombre de requêtes élaborées, le nombre CB touchées par les activités de l'APDJ.

Zone d'intervention	Nbre projets déposés		Nbre CB cibles	Nbre de CB touchées	Nbre de CLEC mise en place
	ACEP	ASACASE			
Diourbel	20	182*	15	10	15
	202				

*Dont sept (7) CLEC

b. Formation

S'agissant du volet formation, deux cent huit (208) personnes appartenant à des organes de CLEC ont été formées par l'APDJ sur les modules ci-après :

- l'organisation et fonctionnement d'une CLEC : quatre vingt dix (90) participants ;
- l'identification, formulation et gestion d'un projet : soixante (60) participants ;
- la gestion du crédit : cinquante huit (58) participants.

B. Les réalisations de l'ONG AHDIS

a. Organisation des bénéficiaires et montage de dossiers

La zone d'intervention de l'ONG AHDIS est délimitée au niveau du département de Bambey. En terme de réalisations, AHDIS a eu à déposer au niveau de la MEC GFA,

son seul SFD partenaire cent quinze (115) requêtes de financement pour un montant de 212 983 250 FCFA.

Cent un (101) dossiers ont été financés par la MEC GFA soit 87,82% pour un montant total de 143 873 250 FCFA.

Zone d'intervention	Nbre projets déposés	Montant demandé	Nbre CB cibles	Nbre de CB touchées	Nbre de CLEC créées
Département de Bambey	115	212 983 250	39	38	37

S'agissant des CLEC, celle du village de Mbèye dans la Communauté rurale de Thiakhar a renoncé à son financement du fait que les personnes (jeunes) qui pouvaient garantir le succès du projet ont préféré migrer vers d'autres localités (Touba) en ne laissant dans le village que des personnes âgées.

A noter aussi que les villages de Ngouye Ndior et Peul Lamassas ont été réunis pour former une (1) seule CLEC du fait d'une population locale numériquement faible.

b. Formation

L'ONG ADHIS a procédé à la formation de quatre cent onze (411) personnes sur les modules suivants :

- l'organisation, le fonctionnement et l'identification d'une CLEC et : deux cent un (201) participants ;
- l'identification, la formulation et la gestion d'un projet : quatre vingt dix (90) participants ;
- la gestion du crédit cent vingt (120) participants.

C. Les réalisations de l'ONG PASTEEF DE MBACKE

a. Organisation des bénéficiaires et montage de dossiers

L'ONG PASTEEF couvre le département de Mbacké et cible quinze (15) communautés de base. Au moment du passage de la mission, cent trente six (136) dossiers ont été déposés au niveau de l'ACEP Diourbel et cent vingt et un (121) à l'ASACASE de Diourbel. Ces demandes de financement ont concerné quinze (15) CLEC au sein des CB cibles.

Zone d'intervention	Nbre projets déposés		Nbre CB cibles	Nbre de CB touchées	Nbre de CLEC mise en place
	ACEP	ASACASE			
Département de Mbacké	136	121	15	14	14
	257				

b. Formation

A l'instar des autres structures d'encadrement, l'ONG PASTEEF a organisé trois sessions de formation au profit des personnes cibles du PLCP. Ces sessions ont regroupé 240 participants autour des modules ci-après :

- organisation et fonctionnement d'une CLEC : cent vingt (120) ;
- identification formulation et gestion de projet : quarante huit (48) ;
- gestion du crédit : soixante douze (72).

D. Les réalisations l'ONG CESAO

a. Organisation des bénéficiaires et montage de dossiers

Cette ONG dont le siège est basé à Kaolack intervient dans le département de Mbacké. Le nombre de CB ciblées s'élève à trois (3) qui ont été toutes touchées par les financements.

S'agissant de l'organisation et de la sensibilisation des CB, onze (11) CLEC ont été mises en place.

Sur les vingt cinq (25) dossiers déposés à l'ASACASE, dix neuf (19) sont financés pour un montant de 9 950 000 FCFA, quatre (4) sont déjà agréés pour un montant de 6 000 000 FCFA et deux (2) de 950 000 FCFA sont rejetés parce que les concernés étaient déjà endettés au niveau de la SFD.

Sur les douze (12) dossiers déposés à l'ACEP, deux (2) sont financés pour 3 000 000 FCFA, le reste était en instance au niveau de l'ACEP.

Le tableau suivant retrace les réalisations du CESAO :

Zone d'intervention	Nbre projets déposés		Montant demandé	Montant financé	Nbre CB cibles	Nbre CB touchées	Nbre CLEC créées
	ASAC ASE	ACEP					
Département de Mbacké	25	12	22 000 000	3 950 000	3	3	11

Par ailleurs, le CESAO a mis en place treize (13) CLEC sur quinze (15) prévues. Seuls, deux villages, Mbouki et Thienga n'ont pas eu de CLEC. Le premier compte une population numériquement faible et analphabète, alors que le deuxième a été rattaché à la CLEC de Gorreté deux (2) pour les mêmes raisons.

Le CESAO a eu à transmettre onze (11) requêtes de financement de CLEC aux SFD partenaires dont six (6) déposées à l'ACEP Diourbel et cinq (5) à l'ASACASE pour un montant total de 22 000 000 FCFA.

L'on peut constater que la plupart des CLEC sont opérationnelles avec la mise en place déjà effective d'équipements (mobilier et documents de gestion). Les financements que les SFD devraient certainement débloquer au courant du mois d'avril rendront plus visible cette dynamique.

b. Formation

En ce qui concerne la formation, trois modules de formation ont été développés à l'intention des CLEC sur les thèmes suivants :

- organisation des CLEC ;
- identification, formulation et gestion de projets ;

- gestion de crédit.

Chacune de ces sessions a réuni une trentaine de participants soit quatre vingt dix (90) personnes dont 50% de femmes.

Cependant, le CESAO avait, par une correspondance écrite, attirée l'attention du projet sur l'urgence d'organiser une formation spéciale et plus pointue en comptabilité pour les gérants.

Ceux-ci n'ayant pas été encore recrutés lors des premières formations dont les élus étaient les bénéficiaires.

E. Les réalisations de l'ONG EGA

a. Organisation des bénéficiaires et montage de dossiers

L'ONG EGA/DL intervient dans le département de Diourbel notamment au niveau de la Communauté rurale de Touka et au quartier Thierno Kandji dans la commune de Diourbel en partenariat avec l'ASACASE.

Le nombre de dossiers élaborés et déposés à l'ASACASE s'élève à trois cent soixante quatre (364) dont trente six (36) effectivement financés et trente neuf (39) agréés c'est-à-dire en attente de financement. Il convient de préciser que les douze (12) CLEC qui ont été créés touchent l'ensemble des seize (16) CB attribuées à l'EGA.

Le tableau ci-après indique les réalisations en matière d'organisation des bénéficiaires et de montage de requêtes de financement :

Zone d'intervention	Nbre projets déposés	Nbre CB cibles	Nbre de CB touchées	Nbre de CLEC créées
Département de Diourbel	364	16	16	12

b. Formation

L'EGA/DL a eu à former deux cent dix (210) personnes sur les modules suivants:

- organisation et fonctionnement d'une CLEC : quatre vingt dix (90) personnes ;
- identification, formulation et gestion d'un projet : soixante (60) personnes ;
- gestion du crédit: soixante (60) personnes.

Ces sessions de formation ont permis aux bénéficiaires du projet de se familiariser avec les méthodes de gestion du crédit et le fonctionnement d'une CLEC.

F. Les réalisations de l'ONG APCP

Selon le protocole d'accord qui lie l'APCP au PLCP, la zone d'intervention de l'APCP s'étend sur le département de Bambey. Cette structure collabore avec la MEC GFA et l'ASACASE Diourbel qui assurent le financement des projets.

a. Organisation des bénéficiaires et montage de dossiers

Toutes les vingt (20) CB ont été touchées par les actions de l'APCP avec la mise en place de vingt et un (21) CLEC. L'APCP a détaché un agent qui s'occupe uniquement des activités de sensibilisation et d'encadrement des CB.

Le nombre de dossiers montés par l'ACA s'élève à cent trente sept (137) dont quatre vingt six (86) requêtes déposées au niveau de la MEC GFA et cinquante (51) à l'ASACASE de Diourbel.

Sur ces cent trente sept (137) dossiers, cent et un (101) ont été financés soit un taux de financement de 73,72%.

Zone d'intervention	Nbre projets déposés		Nbre CB cibles	Nbre de CB touchées	Nbre de CLEC créées
	MECGFA	ASACASE			
Département de Bambey	86	51	20	20	21
	206				

b. Formation

Au plan de la formation, les populations ont participé à des sessions de formation. Ainsi, cent cinq (105) personnes issues des organes de CLECS (CA, CC, CS) ont reçu une formation dans les modules suivants:

- gestion d'une CLEC : cent cinq (105) ;
- identification, formulation et gestion d'un projet : trente (30) ;
- gestion du crédit : trente (30).

III-2-3. Les activités réalisées par les ONG au niveau de la région de Tambacounda

Dans cette région, deux ONG ont été retenues pour assurer l'encadrement des populations cibles du PLCP. Il s'agit de l'AFRICARE et de l'AVPK de Kédougou.

A. Les réalisations de l'ONG AFRICARE-Sénégal

AFRICARE est une ONG américaine qui vise l'amélioration de la qualité de vie en Afrique Rurale en développant les services de Santé, les Ressources Hydrauliques et la Production Agricole. L'ONG a son siège à Dakar et intervient dans le domaine de la santé, l'éducation et la micro finance. Elle a signé un protocole de partenariat avec le PLCP pour couvrir le département de Tambacounda.

A ce titre, et dans cette région, AFRICARE devrait couvrir cent deux (102) communautés de base c'est-à-dire quatre vingt trois (83) villages et dix neuf (19) quartiers. Dans l'ensemble, cette ONG a assuré un bon encadrement des populations cibles (formation des promoteurs, montage des dossiers des promoteurs, sensibilisation de la population et la mise en place des CLEC). Cependant au cours de l'exercice, AFRICARE a suspendu ses activités estimant insuffisant le taux de rémunération.

En effet, ce taux est fixé à 5 % du montant des crédits financés aux promoteurs encadrés. Or, d'après les responsables de l'ONG, ce montant est jugé très faible. Cependant, il faut souligner qu'elle est disposée à continuer ses activités d'encadrement des populations cibles du projet à condition que les responsables du PLCP revoie le taux de rémunération à la hausse.

Résumé des activités réalisées par l'ONG AFRICARE

Information, sensibilisation et formation

Sur les 102 CB encadrées par AFRICARE dans la région de Tambacounda, seules 95 Communautés de Base ont été touchées et sensibilisées. S'agissant de la formation, AFRICARE a organisé quatre sessions de formations à l'intention des populations cibles du projet.

Intitulé du module	Bénéficiaires	Nbre de personnes formé
- Organisation et fonctionnement d'une CLEC	Les dirigeants des CLECs	332
- Gestion d'une boutique villageoise : techniques de gestion et techniques d'embouche	Les membres des GIE	62
Total		394

Mise en place des CLEC

AFRICARE a mis en place 81 CLEC au niveau des Communautés de Base touchées. Ces dernières qui regroupent toutes les composantes de la population.

Elaboration de requêtes de financement

L'ONG AFRICARE a concentré tous ses effectifs dans l'élaboration des requêtes pour toutes les catégories ciblées dans le souci majeur de :

- toucher les populations les plus vulnérables ;
- permettre aux CLECS de fonctionner ;
- toucher le plus grand nombre de personnes.

Nbre de projets élaborés	Nbre de projets financés	Total montant demandé	Montant financé
1703	574	281 253 335	105 788 775
Total	574	281 253 335	105 788 775

B. Les réalisations de l'Association des Volontaires pour le Progrès de Kédougou (AVPK)

L'ONG AVPK intervient dans le département de Kédougou et collabore avec le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS) et l'ACEP qui assurent le financement des requêtes. Dans l'ensemble, l'ONG a couvert toutes les communautés de base ciblées dans le département.

Ainsi, dans ce département l'ONG a aidé la population cible du projet à élaborer les requêtes de financement, à appuyer la population à la mise en place de CLEC et à la formation sensibilisation des membres des organes de ces dernières.

Résumé des activités réalisées par l' ONG AVPK

e. Information, sensibilisation et formation

Sur les 18 Communautés de Base (CB) ciblées, l'ONG AVPK a réellement touché 15 (soit un taux de 83,33%). L'AVPK a mis en place 11 CLEC au niveau des Communautés de Base touchées. Elle a eu à assurer enfin la formation et la sensibilisation des promoteurs cibles dans les différentes communautés de base.

Enfin, l'ONG AVPK a eu à élaborer des requêtes de financement pour toutes catégories cibles dans le souci majeur de :

- toucher les populations les plus vulnérables ;
- permettre aux CLECS de fonctionner ;
- toucher le plus grand nombre de personnes.

Nbre de projets élaborés	Nbre de projets financés	Total montant financement
1077	525	61 030 000
Total : 1077	525	61 030 000

En plus des requêtes financées, l'ONG a également organisé des sessions de formations à l'intention des populations cibles. Au total, 172 personnes ont été formées sur les thèmes suivants :

- Environnement des caisses d'épargne et de crédit : leur fonctionnement ;
- Identification, confection et gestion des projets ;
- Gestion de caisse, gestion du crédit.

IV-2-4. Les activités réalisées par les ONG au niveau de la région de Kolda

Au niveau de la région de Kolda, le PLCP a signé des protocoles d'accord avec deux ONG partenaires qui sont Action Plus et Sahel 3000.

Ces ONG avaient en charge l'encadrement de cent vingt (120) communautés de base. Cependant, toutes ces communautés de base n'ont pas été touchées comme initialement prévu. En effet, l'ACEP n'a financé aucun projet sur les vingt (20) communautés de base de sa zone d'intervention.

A. Les réalisations de l'ONG Ation Plus

L'ONG Action Plus avait suspendu ses activités suite à un rejet non justifié de l'ensemble de ses requêtes déposées à la Caisse du CMS de Vélingara. En effet, le Directeur Exécutif de l'ONG avait exigé une rencontre entre lui et le DG du CMS en personne, sous la présidence de la Directrice du PLCP. Le PLCP avait convoqué une réunion à cet effet mais le Directeur de Actions Plus n'a pas voulu y participer parce que le Directeur Général du CMS s'était fait représenter par son responsable des engagements. Ainsi,

suite à cette situation l'ONG Actions Plus avait suspendu ses activités de partenariat avec le PLCP et ce, durant toute la première année de partenariat.

Cette situation est déplorable d'autant plus que cette région en l'occurrence la zone de Sédhiou est réputée comme étant la zone la plus pauvre du pays et que les populations n'ont pas accès aux ressources financières pour financer leurs activités génératrices de revenus.

Il faut rappeler que l'ONG devait intervenir dans les départements de Kolda et de Velingara.

B. Les réalisations de l'ONG Sahel 3000

Dans le cadre de son partenariat avec le PLCP, l'ONG a eu à encadrer les polutions dans le montage et la mise en place des CLEC, élaboration des requêtes et la formation. Au total, l'ONG a réellement touché 82 communautés de base et a mis en place 73 CLEC dont 03 à Sédhiou, 34 dans la communauté rurale de Diaroumé et 36 à Ndiamacouta.

Elaboration de requêtes de financement

- Requêtes élaborés

Localités	Nbre. de requêtes	Nbre. de CB	Nbre. de bénéf.	Montants
Commune de Sédhiou	538	03	1 412	209 492 010 F
Communauté rurale de Diaroumé	176	40	2 340	57 367 500 F
Communauté rurale de Ndiamacouta	262	39	2 881	73 232 000 F
TOTAL	976	82	6633	340 091 510

- Requêtes financées

Localités	Nbre. de requêtes	Nbre. de CB	Nbre. de bénéf.	Montants
Commune de Sédhiou	103	03	680	43 312 000
Communauté rurale de Diaroumé	97	27	1 240	27 667 000
Communauté rurale de Ndiamacouta	49	15	1 576	11 480 000
TOTAL	249	45	3496	82 459 000

En plus des requêtes financées, l'ONG a également organisé des sessions de formations à l'intention des populations cibles. Au total, 1173 personnes ont été formées sur les thèmes suivants :

- Elements de la politique de crédit ;
- Comptabilité simplifiée d'une caisse d'épargne et de credit ;
- Gestion du crédit ;
- Identification et élaboration de projet, programmation et élaboration du budget ;
- Rôle et responsabilité des membres des organes d'une CLEC.

III-2-5. Les activités réalisées par les ONG au niveau de la région de Dakar

Dans la région de Dakar, deux ONG ont été retenues pour encadrer les populations cibles du PLCP. Il s'agit de l'AJED et du CONACAP et ces deux structures partenaires du projet ont travaillé en étroite collaboration avec les SFD suivantes : PAMECAS, FDEA, RECEC/ENDA.

A. Les réalisations de l'ONG AJED

Sur les trente six (36) CB encadrées par Ajed et réparties dans les départements de Rufisque et Dakar, 27 ont été financées. Cette structure a élaboré au profit des populations des requêtes de financement et a aidé la population à la mise en place de 38 CLEC. S'agissant de la formation et sensibilisation des promoteurs cibles dans les différentes communautés de base, l'ONG a assuré 03 modules formations portant sur les thèmes suivants :

- ✓ Role et responsabilité des dirigeants d'une caisse d'épargne et de crédit ;
- ✓ Etude et élaboration gestion d'un projet ;
- ✓ Gestion du credit.

Au total, ce sont 360 personnes qui ont été formées.

Elaboration de requêtes de financement

SFD	Nombre de requêtes élaborées	Nombre requêtes financées
PAMECAS	245	90
FDEA	72	58
RECEC	225	145
Total :	542	293

B. Les réalisations l'ONG CONACAP

Le CONACAP a couvert soixante treize (73) communautés de base sur les quatre vingt quatre (84) prévues et réparties dans les départements de Pikine et Guédiwaye. L'ONG a appuyé aussi la population dans sa zone d'intervention à la mise en place de vingt quatre (24) CLEC et la formation des membres des organes de ces dernières.

Pour ce qui est de l'encadrement et l'appui aux promoteurs des projets, le CONACAP a déposé au niveau de ses différents SFD partenaires dans la région, un total de quatre cent quatre vingt deux (482) requêtes de financements dont cent soixante quinze (175) ont été financés pour un montant de 99 127 050 FCFA.

Dans le cadre de sa mission d'encadrement les populations cibles du PLCP surtout dans l'élaboration des requêtes de financement, l'ONG CONACAP était en partenariat avec les SFD suivants : PAMECAS, ASACASE, RECEC et FDEA.

S'agissant de la formation, l'ONG a eu à organiser trois (03) sessions de formation à l'intention des bénéficiaires. Ces sessions de formations ont été organisées entre la période allant de septembre à octobre 2003 à raison de trois jours de formation par module. Ainsi, au total 535 ont été formées.

Lieu de formation	Intitulé du module	Nombre de participants
ZAKAT HOUSE	Initiation en organisation d'une caisse locale d'épargne et de crédit	115
ZAKAT HOUSE	Identification et formulation en gestion de projet	168
ZAKAT HOUSE	Gestion du credit	252

CHAPITRE IV- L'APPRECIATION DU DISPOSITIF PLCP PAR LES BENEFICIAIRES ET LE RESPECT DE LA CONVENTION SFD / PLCP

Pour mieux apprécier le dispositif du PLCP dans son volet microfinance et AGR après sa première année d'exécution, la mission a travaillé sur la base d'un questionnaire qui a été administré sur les bénéficiaires de financement.

Ces enquêtes ont permis de recueillir les appréciations des bénéficiaires et d'évaluer l'impact réel du projet au niveau des cibles vivant en milieu urbain et rural. Ainsi, plus de cent vingt huit (128) bénéficiaires ont été rencontrés (voir liste en annexe) en plus des visites de quelques réalisations sur le terrain.

Ce questionnaire a été un outil d'un apport capital pour apprécier le degré de satisfaction des promoteurs financés sur la ligne de crédit PLCP.

Les enquêtes ont été centrées sur les points suivants :

- les conditions d'accès aux SFD;
- les conditions d'accès au crédit ;
- la durée de traitement des dossiers de prêts au niveau des SFD ;
- le niveau de réalisation des projets financés ;
- les remboursements des prêts ;
- l'encadrement des ONG/OCB ;
- l'approche du PLCP ;
- le niveau de satisfaction des bénéficiaires ;
- la nature des activités financées.

Par ailleurs, des entretiens que la mission a eu avec les différents responsables des SFD et ONG partenaires du projet ont permis de recueillir leurs avis et propositions.

IV-1. L'appréciation de l'intervention du PLCP par les bénéficiaires

IV-1-1. Les conditions d'accès aux SFD

D'une manière générale, les bénéficiaires n'éprouvent pas de difficultés majeures pour accéder aux SFD. Les résultats des enquêtes ont montré que 81,52% des bénéficiaires se rendent sans difficulté au niveau des SFD qui sont implantés dans leurs localités.

Les difficultés d'accès à ces SFD sont notées principalement au niveau des régions de Kolda et Tamba où certaines caisses d'épargne et de crédit sont très éloignées des villages cibles du PLCP.

Dans le département de Thiès, l'accès aux SFD est facile sauf pour les populations cibles travaillant avec le CMS et l'UNACOIS. La caisse du CMS de Thiès ville se trouve très éloignée des bénéficiaires puisque le quartier Hersent est situé vers la sortie de Thiès en allant vers Diourbel. Tandis que la caisse de l'UNACOIS de Touba Toul est distante de sept (07) kilomètres du village de Thillé Boubou qui est plus proche de Khombole.

Dans le département de Bambey, certains bénéficiaires ont des difficultés pour se rendre auprès de l'ASACASE de Diourbel. Ces populations font parfois plus de sept kilomètres pour se rendre au chef lieu de la communauté rurale de Keur Samba Kane.

Toujours à Bambey, les bénéficiaires ont jugé l'accès à la MEC GFA très difficile du fait de l'éloignement et de l'enclavement de leurs villages. Le village le plus proche de la caisse se situe à sept (7) kilomètres.

Cette situation a pour conséquence l'absence de contact entre les populations cibles et SFD chargés du financement.

Dans le département de Kédougou, les bénéficiaires éprouvent des difficultés pour accéder aux SFD, notamment ceux de Salémata à cause du mauvais état des routes.

Par contre dans le département de Diourbel, les bénéficiaires de ACEP et ASACASE qui ont été rencontrés affirment n'avoir aucune difficulté pour se rendre sur place. Ils peuvent même s'y rendre à pied, ou par autre moyen de transport dont le coût est insignifiant.

De même, pour la région de Dakar, les SFD se révèlent accessibles aux populations, et nombreux sont les bénéficiaires rencontrés qui étaient déjà leurs clients avant l'arrivée du PLCP. Ces SFD sont situés en général au sein des quartiers des cibles du projet.

L'accueil au niveau des SFD a été jugé satisfaisant par tous les promoteurs rencontrés sur le terrain, notamment ceux de la catégorie 1 qui n'ont jamais eu l'opportunité de travailler avec une institution financière.

IV-1-2. Les conditions d'accès au crédit

Les enquêtes menées sur le terrain ont révélé que 73,62% des bénéficiaires rencontrés estiment que les conditions d'accès au crédit du PLCP sont assez souples. Par contre, 24,17% jugent ces mêmes conditions difficilement réalisables.

La principale difficulté qui a été soulevée par les bénéficiaires interrogés constitue les taux d'intérêt pratiqués. En effet, ces taux ont été jugés élevés par 51,08% de ces bénéficiaires contre 48,91% qui les estiment abordables.

Aussi, plus de la moitié des bénéficiaires rencontrés soutiennent que ces taux dépassent parfois les taux pratiqués sur le marché.

A Dakar, le cas du RECEC et celui de la ligne de crédit AFSSEF du PAMECAS qui pratiquent des taux d'intérêt débiteurs de moins de 10% ont été cités en exemple.

En outre, certains promoteurs ont trouvé difficiles les conditions pratiquées par l'ASACASE qui exige parfois un nantissement sur les biens des Présidentes des groupements.

A Tambacounda et à Kolda, pour la plupart des promoteurs rencontrés soit 73%, le crédit PLCP constitue leur premier financement. Les conditionnalités d'accès au crédit sont en général jugées abordables sauf pour les bénéficiaires de la première catégorie qui reçoivent parfois des montants dérisoires après versement de frais d'ouverture à la demande de certains SFD.

Par ailleurs, 82,71% des bénéficiaires interrogés toutes catégories confondues ont jugé dérisoires les montants des crédits octroyés.

En revanche, 17,28% estiment que les montants accordés sont suffisamment élevés pour prendre en charge les besoins de financement de leurs activités.

IV-1-3. Durée de traitement des dossiers de prêts au niveau des SFD

La durée de traitement des dossiers de crédits au niveau des institutions est relativement longue. En effet, 58,69% des bénéficiaires rencontrés l'ont jugé assez longue contre 41,30% qui l'estiment acceptable.

Au niveau de la caisse du CMS de Tivaoune, la durée de traitement de certains dossiers peut atteindre deux (2) à cinq (5) mois.

Ce retard dans le traitement des requêtes est dû, selon les responsables rencontrés, à l'absence de ressources financières sur la ligne de crédit du PLCP dans la caisse. Ce qui fait que les prêts sont mis en place avec un retard qui ne permet pas de garantir un remboursement correct du crédit par le promoteur.

D'ailleurs, la mission a constaté dans la région de Kolda, que l'ACEP et le CMS n'avaient encore débloqué aucun financement.

A Mbour, il n'est pas rare de rencontrer des cas de démissions de membres de CLEC dues essentiellement à cette lenteur dans le financement.

Pour éviter cette situation, certains SFD (CMS, UMECU) ont procédé à des opérations de préfinancement des promoteurs en attendant que le PLCP n'effectue les virements de fonds.

IV-1-4. Niveau de réalisation des projets financés

Par rapport à la réalisation des projets, 81,52% des bénéficiaires rencontrés affirment avoir complètement réalisé leurs projets par le biais des financements reçus. Par contre 18,47% des bénéficiaires de crédit affirment n'avoir pas pu réaliser leurs projets ou bien n'ont pu réaliser qu'une partie. Les raisons qui ont été évoquées sont pour la plupart liées à l'insuffisance des montants octroyés et/ou au retard constaté dans la mise en place des financements.

IV-1-5. Les remboursements des prêts

Même si des difficultés ont été constatées au niveau de quelques promoteurs, il a été noté que les remboursements se font correctement et que des bénéficiaires ont déjà soldé leurs prêts et ont même introduit une deuxième demande de financement (caisse de Kédougou).

Aussi, les enquêtes menées sur le terrain ont fait ressortir que 80,43% des bénéficiaires interrogés remboursent correctement leurs prêts contre 19,56% qui ont des difficultés de remboursement.

Toutefois, force est de constater que les bénéficiaires qui ont investi dans la cordonnerie ou l'emboûche éprouvent plus de difficultés dans le remboursement de leurs prêts. Celles-ci seraient essentiellement liées à l'écoulement de leurs productions et au rapprochement des échéances de remboursement.

IV-1-6. L'intervention des ONG/OCB d'encadrement

Les ONG avaient pour missions principales :

- d'informer ;
- de sensibiliser ;
- de confectionner et de suivre les projets des cibles du PLCP ;
- de donner à ces cibles une formation en gestion de projet et en gestion de l'épargne et du crédit.

L'encadrement des ONG/OCB partenaires du projet a été globalement jugé satisfaisant par les bénéficiaires. En effet, 75,23% des bénéficiaires interrogés ont exprimé leur satisfaction par rapport à l'intervention de ces structures. La mise en place de CLEC a été très appréciée par les populations cibles.

Par contre, 23,8% des bénéficiaires ont déclaré être peu satisfaits. Cette insatisfaction est plus ressentie au niveau de la région de Kolda où exercent l'ONG Actions Plus dans les départements de Kolda et Vélingara, et Sahel 3000 dans celui de Sédhiou.

En effet, à Kolda Action-Plus qui avait en charge le suivi et le montage des dossiers des promoteurs n'aurait pas respecté ses engagements. Selon les responsables rencontrés, cette situation est due à un manque de moyens. Ils ont même déclaré avoir introduit sans succès, auprès de la Direction du Projet à Dakar une demande d'appui en moyens matériels (motos) et logistiques pour un meilleur encadrement des populations cibles. C'est la raison pour laquelle certaines communautés de base n'ont pas encore été touchées par les financements, notamment, la zone de Kolda réputée très pauvre et où les populations n'ont pas accès aux ressources financières.

Devant un tel état de fait, certains promoteurs ont été obligés de s'adresser directement au SFD pour pouvoir bénéficier des financements du PLCP.

Dans la région de Thiès en particulier dans le département de Mbour, la principale insuffisance constatée dans le cadre de l'intervention des ONG est relative à la formation. En effet, les formations qui sont dispensées aux membres des CLEC ont eu peu d'impact positif sur le fonctionnement de ces dernières.

IV-1-7. Approche du PLCP

L'approche du PLCP a été jugée très positive par plus de 85% des bénéficiaires rencontrés contre 15% qui n'ont pas fait une appréciation sur le dispositif du PLCP.

En outre, 97,8% de ces bénéficiaires souhaitent la reconduction du projet puisqu'il leur a permis d'accéder facilement au crédit, et en conséquence d'améliorer leurs conditions de vie.

Par contre, 2% des bénéficiaires ont marqué une indifférence par rapport à l'intervention du PLCP. Ceux-ci ignorent pour la plupart le PLCP du fait que les structures d'encadrement n'ont pas axé leur sensibilisation dans ce sens.

Ainsi, ils sont 85,71% qui se disent disposés à continuer à travailler avec le PLCP et les SFD.

IV-1-8. Niveau de satisfaction des bénéficiaires

Le niveau de satisfaction des bénéficiaires est retracé dans le tableau ci-après :

Niveau de satisfaction	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Pas satisfait
Pourcentage	9,78%	72,82%	16,30%	1,10%

Les résultats des enquêtes font ressortir que 72,82% sont satisfaits de l'intervention du projet contre 1,10% qui déclarent être insatisfaits. Par ailleurs, 9,78% déclarent être très satisfaits du PLCP et 16,30% sont peu satisfaits.

Niveau de satisfaction (%)	Dakar	Diourbel	Kolda	Tamba	Thiès
Très satisfait	0%	13%	14,28%	6,25%	10,81%
Satisfait	60%	80%	78,57%	81,25%	67,56%
Peu satisfait	30%	7%	7,15%	12,5%	21,63%
Pas satisfait	10%	0%	0%	0%	0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Le niveau de satisfaction varie d'une région à une autre avec un taux de « très satisfaction » de 14,28% à Kolda, 13% à Dakar, 10,81% à Thiès et 6,25% à Tamba.

A Tamba, on note le taux de satisfaction le plus élevé c'est-à-dire 81,25% de bénéficiaires satisfaits, 80% à Diourbel, 78,57% à Kolda, 67,56% à Thiès et enfin 60% à Dakar.

IV-1-9. La nature des activités financées

Activités	Petit comm.	Embouche	Artisanat	Restau.	Transf.	Autres
Pourcentage	63,44%	19,35%	9,67%	4,30%	2,15%	1,09%

Parmi les bénéficiaires interrogés, 63,44% exercent une activité commerciale, 19,35% pratiquent l'embouche, 9,67% travaillent dans le secteur artisanal. La restauration et les activités de transformation représentent respectivement 4,30% et 2,15%.

IV-2. Respect des clauses de la convention SFD/ PLCP

L'appréciation du respect par les SFD partenaires des termes de la convention qui les lie au PLCP a été effectuée sur la base d'un questionnaire.

Les aspects suivant ont été pris en compte ; il s'agit :

- l'absence d'apport et de garantie pour les groupes cibles vulnérables (catégorie 1 et 2) ;
- le respect des délais de dépôt des rapports trimestriels ;
- le suivi et le recouvrement des crédits ;
- le respect du taux d'intérêt de chaque catégorie ;
- le respect des conditions liées à l'examen de la demande (durée 15 à 30 jours pour donner une réponse et motiver le rejet) ;

- l'intégration des frais d'ouverture de compte et d'adhésion dans le montant du crédit pour l'ensemble des catégories pour un montant plafond de 10 000 F CFA ;
- la ristourne de 2% aux bons payeurs.

Ce questionnaire a permis à la mission de recueillir l'avis des SFD sur l'exécution des termes de la convention qui lie ces SFD et le Projet.

L'absence d'apport et de garantie pour les groupes cibles vulnérables

Tous les SFD partenaires ont respecté la clause sur l'absence d'apport pour les catégories 1 et 2. Cette disposition a permis un accès facile au crédit des groupes cibles. Toutefois, le RECEC, CMS et FDEA ont relevé que cette disposition ne permettait pas de faire face au risque lié au crédit. De plus, certains bénéficiaires ont tendance à considérer ces fonds comme une subvention. Par ailleurs, à l'exception de la caution et l'aval, les SFD ne demandent pas de garantie aux bénéficiaires de crédits. Toutefois, le CMS estime que l'absence de garantie ne permet pas en cas d'impayés, de réduire l'encours des crédits en retard.

La transmission de rapports trimestriels

D'après la convention, les rapports trimestriels des SFD doivent être transmis au PLCP dans un délai d'un mois après la fin de chaque trimestre. Des dysfonctionnements ont été notés dans la transmission de ces documents par certains SFD en l'occurrence les grands réseaux (ACEP, CMS et PAMECAS). Ces institutions n'ont pas respecté cette disposition de la convention en transmettant dans les délais et selon le canevas établi. Ces réseaux ont indiqué que ces problèmes résultent essentiellement du retard dans la remontée des informations des institutions de base au niveau centrale mais aussi par la tendance du BGP à demander en permanence des informations.

Le suivi et le recouvrement des crédits

Conformément à la convention PLCP-SFD, le suivi et le recouvrement des crédits sont assurés par les SFD. Cependant, ces derniers souhaiteraient que les ONG soient impliquées dans ce processus dans la mesure où elles sont en contact direct avec les bénéficiaires.

Le respect du taux d'intérêt

S'agissant des taux d'intérêt, aucune anomalie n'a été relevée. En effet, tous les SFD ont respecté les différents taux d'intérêt indiqués dans la convention.

Les conditions liées à l'examen de la demande

D'après la convention, le SFD dispose d'un délai de 15 à 30 jours pour traiter les dossiers de crédits. Le SFD est aussi tenu de motiver sa réponse en cas de rejet. D'une manière générale, la durée de traitement des dossiers de crédits au niveau des institutions est relativement longue.

Au niveau de la caisse du CMS de Tivaoune, par exemple la durée de traitement de certains dossiers de prêts peut atteindre deux (2) à cinq (5) mois.

Cette situation résulte selon les responsables des SFD interrogés de la défaillance sur la qualité de certaines requêtes présentées par les ONG d'une part et d'autre part, à l'insuffisance ou le retard accusé dans la mise en place des fonds par le PLCP.

A ce sujet, des SFD tels que l'UM-PAMECAS, l'UNACOIS/DEFS, le RECEC, l'UMEC Sédhiou et le FDEA ont eu à effectuer des préfinancements sur leurs fonds propres pour répondre à la demande des groupes cibles.

☛ Les frais inhérents à l'ouverture de compte

Pour la plupart des SFD visités, le montant total des frais relatifs à l'ouverture de compte par le bénéficiaire ne dépassent pas 10 000 F CFA. Toutefois, ce montant a atteint 10 500 FCFA au niveau des SFD tel que le FDEA. De son côté, le CMS estime que cette disposition qui n'est pas inscrite dans la convention est inapplicable puisque ne faisant pas l'objet d'un avenant dans le protocole. Ainsi, au CMS, avant de bénéficier d'un prêt, le demandeur devra s'acquitter de droits d'adhésion, libérer une part sociale et verser une épargne minimum.

Par conséquent, pour la première catégorie, un bénéficiaire d'un prêt d'un montant de 25 000 FCFA recevra un montant inférieur après déduction des frais d'adhésion et d'ouverture de compte. Ce qui peut se traduire par la non réalisation de son projet et un risque élevé de détournement de l'objet du crédit.

C'est pour éviter ces situations, que des SFD organisent les promoteurs par groupe dix personnes pour alléger ces frais d'ouverture de compte.

☛ Le versement de la ristourne de 2% aux bénéficiaires

A l'exception de l'UM-PAMECAS (MECKAW et MECZOMA), aucun SFD n'a encore procédé au versement de la ristourne de 2% au profit des « bons payeurs ».

Le CMS et l'ACEP ont justifié ce retard dans le versement de ces intérêts par le fait qu'il est plus souple de procéder à la régularisation comptable à la fin de l'exercice social (31 décembre).

IV-3. Gestion du fonds de crédit

La gestion du fonds de crédit s'effectue au niveau des SFD suite aux virements effectués par le PLCP. L'analyse de la gestion des fonds de crédit fait ressortir deux groupes de SFD : le premier groupe est constitué des grands réseaux qui n'ont pas utilisé la totalité des fonds que le PLCP a mis à leur disposition, et le second où l'on retrouve les structures qui ont été très performantes dans l'utilisation des ressources.

Il faut aussi noter qu'avec le rythme de dépôt des requêtes par les ONG, certaines SFD ont été amené à préfinancer les promoteurs en attendant que le PLCP procède à un virement. Ces situations ont été notées au niveau du RECEC et à l'UMECU/DEFS. Cette dernière qui a reçu 105 millions du PLCP en trois virements a préfinancé des requêtes à Mbour et à Vélingara.

Les grands réseaux à savoir le CMS, l'ACEP et le PAMECAS n'ont pas utilisé la totalité des fonds mis à leur disposition. Le CMS qui a reçu du PLCP 250 millions, n'a utilisé que 220 millions, malgré le nombre de requêtes déposées à ses guichets non encore

financées soit 88%;. S'agissant du PAMECAS, elle a financé à hauteur de 121 millions sur les deux virements obtenus du PLCP pour un montant total de 144 millions soit 84%. L'ACEP et le RECEC ont également reçu 100 millions et 64,5 millions, mais n'auraient décaissé que 68 millions (68%) et 46 (71,31%) millions respectivement.

Par contre, FDEA a octroyé 76,3 millions de crédits sur le financement reçu du PLCP (55,9 millions) et sur les remboursements obtenus sur ces fonds. Quant à l'ASACASE, elle a reçu 160 millions a octroyé un volume de crédit de 174 millions. Il en est de même pour la MEC GFA qui a décaissé plus de fonds qu'elle en a reçu.

IV-4. Classification des SFD

La classification est faite pour montrer les performances des SFD sur la base du montant des crédits octroyés, le nombre de projets financés, le nombre de communautés de base et de bénéficiaires touchés. Voir en annexe le classement (Montant financé, CB touchées, nombre de bénéficiaires touchés)

Les données ci-dessus indiquent qu'un montant de 1. 035 426 555 F CFA a été financé par les SFD pour 2 628 projets qui ont touché 515 communautés de base et 19 989 bénéficiaires.

L'analyse de ces données révèle que le CMS et l'ASACASE sont les institutions qui ont plus octroyé du crédit avec respectivement 21% et 16% du montant total des crédit octroyé par les SFD. En revanbche, l'ACEP et le RECEC ont alloué les plus faibles montants (7,07% et 4,53% respectivement). Il convient toutefois de préciser que toutes les SFD n'ont pas reçu le même montant du financement PLCP ; ce qui pourrait expliquer les écarts constatés à ce niveau.

S'agissant des communautés de base, la plupart des SFD sont intervenues dans plus de la moitié des communautés de base qu'elles ont en charge, alors que les grands réseaux n'ont pas encore touché le tiers de leurs communautés de base.

Les zones non touchées sont Thilmakha, Mbour, Vélingara et Cahenne, Sinthiou Malème et Koungheul pour le CMS. De son coté, malgré le grand nombre de communautés de base touchées, l'ACEP n'a pas touché la zone de Kolda, Diamacouta et Koussanar.

En terme de nombre de bénéficiaires, 19 989 personnes ont été touchées dont 50% réparties entre le CMS, l'UMECU et l'UM PAMECAS. Par contre, l'ACEP a touché moins de bénéficiaires (899) malgré le nombre élevé de communautés de base touchées.

Au total, même si des difficultés ont été relevées dans la mise en œuvre du partenariat, il importe de considérer d'une manière générale que des résultats significatifs ont été réalisés.

Globalement, les SFD ont été d'un grand apport dans dans l'atteinte de l'objectif principal de ce système qui est de faciliter l'accès du crédit aux groupes vulnérables.

Ces résultats se traduisent par une plus grande accessibilité des populations aux services des SFD grâce surtout aux conditions souples mises en place par le Projet.

En effet, ces populations qui étaient complètement exclues des services financiers décentralisés classiques puisque ne répondant pas à leurs besoins, ont pu, à travers le PLCP, non seulement accéder au crédit mais aussi de mieux s'organiser pour développer des activités génératrices de revenus.

CONCLUSION / RECOMMANDATIONS

Malgré un délai relativement court (à peine un an), l'intervention du PLCP à travers sa composante micro finance et activités génératrices de revenus a généré des impacts socio économiques non moins négligeables pour les populations cibles, les SFD et ONG partenaires du projet, de même que pour l'ensemble des communautés de base dans ses différentes zones d'intervention.

En effet, le PLCP a touché l'ensemble des communautés de base ciblées sauf celles de la région de Kolda où l'ACEP n'a financé aucun projet dans les vingt (20) communautés de base de sa zone d'intervention.

Les domaines d'activités financées sont divers : le petit commerce, l'artisanat (tout corps de métier confondu), l'embauche bovine et ovine, la transformation des fruits et légumes, l'agriculture et l'élevage, les services, le maraîchage etc....

De façon générale, on peut dire que grâce au Projet de Lutte contre la Pauvreté et ses différents partenaires, les conditions de vie des populations dans ses zones d'intervention se sont améliorées et peuvent être mesurées sur plusieurs aspects à savoir :

1. Au niveau des bénéficiaires

- la culture de l'épargne s'est instaurée dans certaines localités où les gens remboursent correctement leurs crédits et parviennent même à épargner ;
- l'autonomie et la réhabilitation des femmes et des handicapés grâce aux crédits qu'ils ont bénéficiés. Ils sont de plus en plus intégrés dans la vie active et au sein des communautés. De plus, les femmes qui étaient à la merci des usuriers ou n'ayant aucune possibilité d'accéder au crédit, arrivent à entretenir une famille entière avec la création d'activités génératrices de revenus. Toutefois, des cas de mauvaise gestion de leurs projets ont été relevés du fait d'un manque de formation et de suivi adapté ;
- l'amélioration de la sécurité financière des familles cibles ;
- la solidarité et la prise de responsabilité collective.

Illustration

A Tamba, le groupement des lépreux blanchis a pu, grâce à un financement du PLCP (850 835 francs CFA), se procurer des quotas auprès des Services des Eaux et Forêt et investir dans l'exploitation et la commercialisation du charbon de bois. Ces handicapés ont affirmé abandonner la mendicité qui était leur principale activité.

2. Au niveau des SFD :

- On note une augmentation du sociétariat et une fidélisation de la clientèle. En effet, les bénéficiaires qui ont déjà soldé leurs premiers crédits ont décidé de poursuivre leur collaboration avec les SFD ;
- l'augmentation des dépôts ;
- l'augmentation de la production de crédits ;
- l'augmentation du taux de pénétration puisque les financements ont permis de toucher des populations des localités très reculées ou enclavées.

3. Au niveau de la communauté :

- l'accès aux services financiers pour les groupes vulnérables ;
- l'amélioration de la vie sociale, associative et communautaire, la solidarité et le partage d'un idéal commun de développement à la base. En effet, des groupements d'intérêt économique (GIE) et des associations ont été formés et organisés grâce au PLCP en vue d'accroître leurs capacités à travailler en équipe et à réaliser des activités génératrices de revenus. En outre, des femmes ont affirmé disposer des moyens pour permettre à leurs enfants d'aller à l'école ;
- la réduction de la pauvreté dans certaines localités où des femmes et des jeunes sont devenus des petits commerçants ;
- la création et/ou la consolidation d'emplois grâce aux crédits dans les divers corps de métiers (petit commerce, artisanat, embouche bovine et ovine, transformation des fruits et légumes, agriculture, élevage, services et maraîchage, etc).

Il va sans dire que la croissance et le développement de toutes ces activités financées aura un impact positif certain sur l'amélioration du niveau de vie des populations cibles du projet d'une part, et d'autre part, à moyenne ou longue échéance sur le produit intérieur brut (PIB) du pays.

Illustrations

A Dakar, les populations de Taïba Grand-Dakar qui n'avaient pas de vespasiennes grâce à un financement accordé à un groupement de la localité, ont pu aménager des toilettes publiques dans leur quartier. Ainsi, tous les habitants du quartier ont vu leurs conditions d'hygiène améliorées par ce qu'ils accèdent facilement à ces vespasiennes moyennant un prix symbolique.

Dans le département de Bambey, les populations du village de Dimar Kane se sont associées, pour mettre en commun les fonds alloués en vue de réaliser une activité rentable. C'est ainsi qu'ils ont construit une boutique et l'ont approvisionnée en denrées alimentaires et produits d'entretien. Cette boutique est tenue à tour de rôle par les filles du village lesquelles bénéficient d'un salaire mensuel. L'installation de cette boutique a permis de créer un développement des affaires au niveau local dans la mesure où la population de ce village n'a plus besoin de se déplacer tous les jours jusqu'à Keur Samba Kane située à environ sept kilomètres pour se ravitailler sans aucun moyen de transport, mais aussi, ce village est devenu le principal fournisseur des localités environnantes et petits commerçants détaillants. Outre l'amélioration de la qualité de vie de ces populations, le PLCP a su stimuler le mental des ruraux et renforcer la solidarité villageoise.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET PROPOSTIONS

Structures responsables	Activités à mener
<p>I. <u>Le projet (PLCP)</u></p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Créer un cadre de concertation et d'échange d'informations entre les différents partenaires du projet. 2) Accélérer le processus de décaissement des financements pour les SFD qui le sollicitent. 3) Appuyer institutionnellement les SFD (appui informatique et logistique) compte tenu du volume des activités. 4) Augmenter le plafond de prêts accordés surtout pour les bénéficiaires de la 1^{ère} catégorie. 5) Accélérer le processus de transformation des CLEC en GEC. 6) Accélérer le processus d'équipement des CLEC (coffre fort, local outils de gestion...). 7) Le PLCP devrait poursuivre la collaboration avec les SFD actuels tout en élargissant le partenariat à de nouveaux SFD dans le but de toucher le maximum de populations cibles. A ce sujet, le financement des CLEC doit être accentué. 8) Etablir au niveau de Kolda, un partenariat avec d'autres SFD en l'occurrence l'UMEC de Sédhiou en lieu et place de l'ACEP. 9) Impliquer les SFD dans la répartition et l'attribution des CB afin d'éviter la situation avec l'ACEP à Kolda. 10) Revoir la formule de rémunération des ONG pour plus de motivation et d'efficacité de leur intervention. Cependant, le PLCP devrait revoir son partenariat avec certaines ONG en l'occurrence Action Plus et Sahel 3000 dont les résultats sur le terrain sont jugés insatisfaisants. 11) Enfin, pour la mise en application des termes du partenariat, le PLCP en rapport avec la Cellule AT/CPEC du Ministère de l'Economie et des Finances doit sur la base d'un programme, assurer un suivi régulier sur le terrain des SFD.

II. Les SFD
partenaires du
projet

- 1) Compte tenu du degré de pauvreté des ces nouveaux clients (populations pauvres cibles du projet PLCP) les conditions d'accès au crédit pourraient être allégées surtout pour la 1^{ère} catégorie.
- 2) Veiller au respect par les SFD de base affiliée à un réseau des conditions de crédit définies dans les conventions de partenariat (droit d'adhésion, commissions, frais de dossier ou de gestion....).
- 3) Eviter tant que possible le rejet ou la diminution systématique des montants sollicités par les promoteurs.
- 4) Motiver le rejet ou la réduction des montants sollicités par les promoteurs.
- 5) Eviter l'allongement de la durée d'instruction du dossier de crédit et se conformer aux dispositions de la convention de partenariat.
- 6) Privilégier le financement des CLEC, pour atteindre le maximum de cibles.
- 7) Ouvrir un compte spécifique où les remboursements seront logés. Ce compte permettra de recycler les remboursements en de nouveaux prêts, en évitant ainsi les ruptures constatées dans le financement des nouvelles requêtes, mais aussi de contourner les lenteurs enregistrées dans les décaissements.

III. Les ONG
partenaires du
projet

- 1) Dans leur encadrement, les ONG doivent mettre un accent particulier sur la formation des membres des organes des CLEC.
- 2) Impliquer voire responsabiliser les ONG dans le suivi des remboursement de prêts, compte tenu du rôle qu'elles jouent dans l'encadrement des populations cibles du projet (animation, sensibilisation et montage des dossiers des prêts)
- 3) Réduire au maximum à 100 les membres des CLEC pour une meilleure organisation et fonctionnement (par groupe de 10 personnes). Cette limitation devrait faciliter d'une part la restitution de la formation reçue par les membres d'organes, et d'autre part le suivi interne des financements reçus.